

N° 23

Septembre 1999

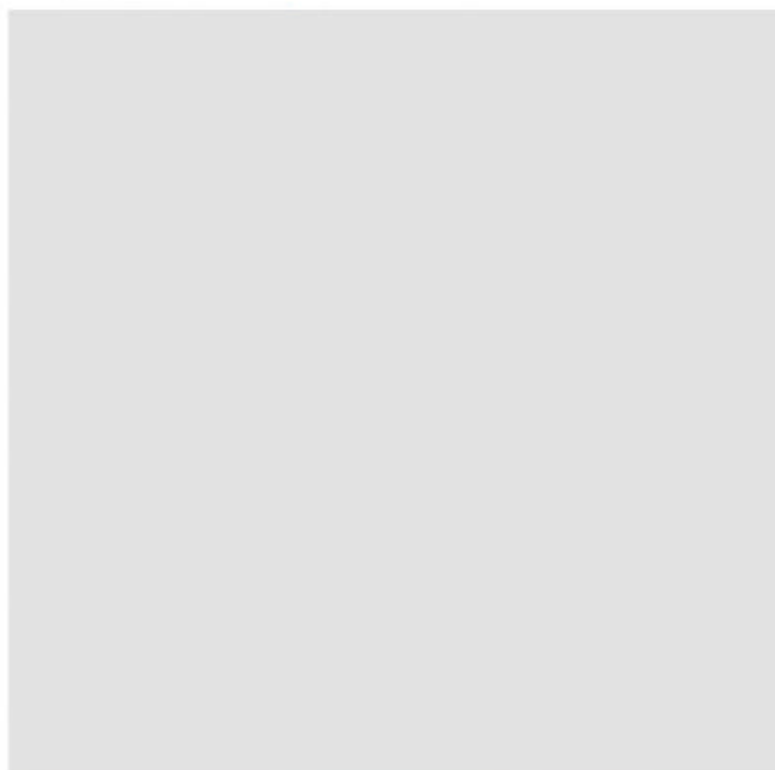
# SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

---

---



CONFLITS ENTRE PÊCHEURS THAÏLANDAIS

LE POISSON DU LAC VICTORIA

LES PÊCHEURS SÉNÉGALAIS FACE AU TOURISME

LA SÉCURITÉ EN MER

LES COOPÉRATIVES DE PÊCHEURS JAPONAISES

GESTION DES PÊCHES ET NOTION DE GENRES

ANALYSE DES RÉGIMES DES PÊCHES

DROITS DE PÊCHE COMMUNAUTAIRES

BRÈVES

# Sommaire

SAMUDRA N° 23 septembre 1999 revue de l'ICSF paraissant trois fois par an

<input type="checkbox"/>	<b>EDITORIAL</b>	1
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>PROBLEMES DE GENRES</b> Comme derrière un voile	3
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>AFRIQUE</b> Les pêcheries du Lac Victoria	7
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>EUROPE</b> Que pensent vraiment les pêcheurs ?	9
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> A qui les zones côtières ?	14
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>MEMOIRES DE JEUNESSE</b> La mer n'a pas toujours le dernier mot	20
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>LES DANGERS DU METIER</b> L'incurie des pouvoirs publics	24
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>CARAIBES</b> Ouragans : dispositifs d'alerte	29
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>DOCUMENTATION</b> La sécurité en mer sur la Toile	34
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>ANALYSE</b> Nous tirons trop sur les stocks	37
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>SENEGAL</b> Le tourisme bouscule les pêcheurs	43
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>JAPON</b> Un système coopératif à trois niveaux	45
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>THAILANDE</b> C'est la boxe thaï	49
<hr/>		
<input type="checkbox"/>	<b>BREVES</b> Brésil, Chine, Canada, Japon, Yougoslavie	54

## Editorial

# N'attendez pas que la vague vous emporte

« L'ouragan a été sans pitié pour les fils de la mer », se lamentait un pêcheur après le passage de Hurricane Tuth.

Hurricane Tuth, alias 2A, se déplaçait à la vitesse d'un avion Avro lorsque, le samedi 29 mai 1999, il a atteint les côtes de l'Inde et du Pakistan et frappé les villages de pêcheurs. En Inde, environ 300 personnes ont péri et au Pakistan, on a dénombré près de 500 victimes. Des milliers de gens se sont trouvés sans abri. Du côté indien, dans l'Etat du Gujarat, presque toutes les victimes étaient des pêcheurs. Après cette catastrophe, un pêcheur de cette région nous a fait parvenir une lettre. Il demandait pourquoi il n'y a pas d'articles sur la sécurité en mer dans SAMUDRA. Cela nous a fait réfléchir. Il est vrai que notre revue n'a publié que deux ou trois articles sur cette question, pourtant cruciale pour les marins. Dans ce numéro nous essayons de tenir compte un peu de la lettre venue du Gujarat.

Parce qu'il est confronté à des calamités naturelles, mais aussi pour plusieurs autres raisons, le marin-pêcheur pratique un métier à haut risque. Menakhem Ben-Yami a récemment rédigé un rapport sur la santé et la sécurité dans la pêche à petite échelle pour une réunion intergouvernementale de la FAO, de l'OIT et de l'OMI (Organisation maritime internationale). Dans son article qui paraît ci-après, pages 24-28, il souligne combien le risque accompagne toujours les opérations de pêche en mer, quelle que soit la décision prise, et cela plus que dans tout autre secteur d'activité. Où et quand pêcher, à quel moment il faut se mettre à l'abri, quelle méthode de pêche vaut-il mieux pratiquer, quel type d'engin faut-il utiliser, va-t-on rester sur place ou changer de secteur, quand et comment mouiller ou virer le train de pêche, quand et où débarquer la cargaison, voilà autant de décisions à prendre et qui ne sont pas sans conséquences. Et avant de se décider il importe de ne pas oublier plusieurs autres facteurs essentiels : le temps, l'état du bateau et de l'équipement, le niveau de compétence de l'équipage, et aussi les données économiques car cela ne vaut peut-être pas la peine de prendre certains risques.

Ben-Yami note d'autre part que l'attitude des responsables officiels, tant au niveau national qu'au niveau international, a été de s'intéresser essentiellement aux gros bateaux, aux bateaux de taille moyenne alors que c'est dans la pêche à petite échelle que l'on dénombre le plus d'accidents et de victimes.

Dans les pays développés en particulier, les petites unités de pêche modernes ont des caractéristiques techniques de grands bateaux : moteurs et équipement de pont lourds. C'est pourquoi ils risquent de couler lorsqu'ils chavirent ou qu'ils embarquent beaucoup d'eau.

Et dans les pays en développement, la technique a fait évoluer les façons de faire traditionnelles. Par exemple, le moteur hors-bord est apparu dans le secteur artisanal et on a laissé tomber la navigation à la voile. Ben-Yami cite un certain nombre de facteurs qui augmentent les risques chez les petits pêcheurs. Certains apprécient mal les limites des moyens modernes, et ils ont tendance à prendre des risques inutiles, ils ont une formation insuffisante pour ce qui est des moteurs, de la navigation, de l'équipement électronique, du matériel de sécurité et de premiers soins, de la conduite à adopter en cas d'urgence. Tout cela affecte la sécurité en mer, même lorsqu'il n'y a pas de cyclone.

Dans bon nombre de pays en développement, les cyclones font beaucoup de dégâts. Cependant, dans son article des pages 29-33, Bisessar Chakalall précise que dans les Caraïbes on n'a pas enregistré de mort de pêcheurs de ce fait depuis 1985 parce qu'on a mis en place des systèmes d'alerte précoce et que la population est mieux préparée à affronter l'événement. A propos de ces systèmes, il faudrait quand même améliorer encore la coordination entre les divers organismes concernés.

Il faudrait également qu'à l'échelle internationale on se mette d'accord sur un certain nombre de règles en matière de sécurité et de construction pour les petits bateaux et sur la formation et les qualifications des patrons de pêche et des équipages. Pour la pêche à petite échelle aussi on devrait se concerter afin qu'une réglementation officielle soit adoptée et appliquée et que les risques et les dangers diminuent.

Les organisations de pêcheurs doivent faire prendre conscience à leurs adhérents que la sécurité en mer est une chose à prendre au sérieux. A comparer pays développés et pays en développement, on a l'impression que dans ces derniers une vie humaine n'a pas grande valeur. Ce n'est pas une raison pour prendre à la légère ces questions de sécurité et ne rien faire tant que les calamités épargnent le rivage. Il faut que les pays en développement changent d'attitude. Il ne suffit pas d'essayer de faire face au coup par coup à la catastrophe naturelle : il faut l'anticiper et tâcher de mettre en place des systèmes de prévention les plus efficaces possibles.

## Comme derrière un voile

**Parce qu'ils ont une vision erronée des communautés de pêcheurs, les gestionnaires de la pêche ne tiennent pas compte des questions de genres**

Les systèmes actuels de gestion des pêches et les pratiques afférentes n'accordent généralement guère d'importance aux problèmes ou aux intérêts particuliers des femmes ni à ce qu'elles apportent à ce secteur. Il ne s'agit pas d'une simple négligence : ces questions sont considérées comme sans intérêt. Les sociologues spécialisés dans le milieu de la pêche ont bien observé cette réalité. Et c'est aussi, à mon avis, le cas en Norvège.

On peut s'interroger sur les raisons de cette situation. Pourquoi est-ce qu'on ne tient pas compte des problèmes des femmes, de ce qui est leur intérêt, de ce qu'elles savent faire, lorsque les pouvoirs publics élaborent les systèmes de gestion des pêches ? Cet article va tâcher de répondre à la question.

L'une des raisons, avancée par Siri Gerrard en Norvège, c'est que les femmes du milieu de la pêche sont largement absentes des organismes gestionnaires, de sorte qu'au moment où se prennent les décisions, il y a là peu de gens pour s'exprimer en leur nom. D'autre part, ces femmes ont généralement moins efficaces que les hommes pour peser d'un poids politique à l'extérieur car elles sont moins bien organisées qu'eux. Il y a aussi une raison évidente : les pêcheurs concernés par les politiques de gestion sont essentiellement des hommes. En Norvège, les femmes inscrites comme pratiquant le métier de la pêche ne sont que deux pour cent. Il en résulte que les problèmes et intérêts des hommes sont pris en compte en priorité. Et s'il y avait davantage de femmes dans les rouages gouvernementaux, cela ne changerait pas grand chose car on continuerait à s'y occuper d'affaires d'hommes.

Je ne vais pas critiquer ces explications. Je pense qu'elles donnent une idée globale de la situation. Ceci dit, j'affirme qu'il existe d'autres facteurs plus subtils. Pour à peu près les mêmes raisons, les gestionnaires de la pêche n'accordent pas plus d'attention aux

problèmes des femmes qu'à la sociologie en général. A mon avis, on ne tient pas compte de l'apport des femmes, on ne s'occupe pas de leurs difficultés parce que les questions de vie communautaire et de vie familiale ne font pas partie de l'algèbre des gestionnaires. La gestion du secteur de la pêche c'est une affaire entre un gouvernement et les détenteurs de certains droits. Ces droits sont, dans la plupart des cas, détenus par des individus et non pas par une communauté. Les régimes des pêches actuellement en vigueur en Norvège et dans d'autres pays riverains de l'Atlantique-Nord sont le reflet d'une société qui occulte la contribution positive des femmes dans le secteur de la pêche, de même que les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

La « communauté » est bel et bien le chaînon manquant des divers systèmes de gestion des pêches. Cet élément est également absent du modèle exposé par Garret Hardin dans sa « Tragédie des biens communitaires ». Or ce modèle constitue la base des régimes qui prévalent à l'heure actuelle. Dans les deux cas on est confronté à une théorie implicite sur la nature des communautés de pêcheurs. Ces derniers sont considérés, pour l'exploitation des ressources collectives, comme des concurrents. Leurs relations sociales sont essentiellement « positionnelles », pour citer Fred Hirsch lorsqu'il décrit les relations humaines dans le cadre de jeux à somme nulle. Prenons un exemple tiré de Jean-Paul Sartre. Les personnes qui font la queue pour prendre le bus n'ont entre eux d'autre relation que de se trouver à un endroit particulier, à un moment particulier, avec une même idée en tête : monter dans le bus le plus vite possible et s'installer à une bonne place. Pour un passager donné, les autres voyageurs constituent une gêne : ils sont sur son chemin.

### **L'individualisme méthodologique**

Il est évident que cet exemple peut aussi s'appliquer à des pêcheurs travaillant sur zone. Et on peut en dire autant des communautés,

surtout si l'on accepte les perspectives ouvertes par l'individualisme méthodologique et le choix rationnel qui sous-tendent la pensée de Garret Hardin.

**M**ais on peut aussi jeter un autre regard sur une collectivité et y voir un système de relations symbiotiques. Les pêcheurs et les autres membres de cette collectivité dépendent les uns des autres et se soutiennent mutuellement. Chacun considère l'autre comme faisant partie du groupe.

Dans les ouvrages de sociologie, on donne souvent aux communautés locales le nom de *gemeinschaft*, qui désigne des communautés de pensée, des systèmes de connaissance, des systèmes de travail et d'emploi, des réseaux : toutes choses qui soulignent le caractère intégrateur de la communauté. Celle-ci est bien plus qu'une somme d'individus poussés par des visées égoïstes et utilitaires, comme c'est le cas évidemment dans la première optique. La communauté constitue un système équilibré où se mêlent parenté et affinités, culture et histoire.

Pour mieux éclairer ce point, notons le distinguo que fait le sociologue français Raymond Boudon entre systèmes « fonctionnels » et systèmes « interdépendants ». Dans la première catégorie, il range les systèmes d'interaction où les acteurs assument des positions ou des rôles qui leur sont dévolus selon une répartition bien établie du travail. Les systèmes fonctionnels ne

nécessitent qu'un minimum d'organisation. L'entreprise, le ménage en sont des exemples typiques. Dans les systèmes interdépendants, par contre, il est possible d'analyser l'action individuelle sans se référer aux diverses catégories de rôles. Il n'existe pas d'obligations ou de droits prédéterminés qui lient les individus entre eux et règlent leur conduite. Chacun influence l'autre cependant, de par son comportement, et tous ensemble ils produisent des phénomènes sociaux qui n'étaient ni prévus ni souhaités. La file d'attente à une station d'autobus, l'exemple que nous avons cité plus haut, fait bien ressortir les traits essentiels des systèmes interdépendants. La « tragédie des biens communautaires », telle que l'interprète Garret Hardin, est aussi une bonne illustration de la chose.

Avec un régime de gestion des pêches qui considère d'emblée que les communautés de pêcheurs constituent par nature des systèmes interdépendants, au sens de Boudon, on risque de gaspiller le capital social investi dans la communauté. On néglige tout ce qui, au sein de telles communautés, peut se faire grâce à l'action collective et les diverses institutions et organisations, et on ne s'inquiète pas outre mesure si le système entraîne une réduction de la pêche. Moins il y a du monde dans l'autobus, plus certains s'y trouveront à l'aise. Mais peut-être le voyage sera-t-il aussi moins intéressant !

#### **Les systèmes interdépendants**

Avec cette façon de penser et de faire, pour ce qui est des populations de pêcheurs, on occulte

la contribution des femmes tant en matière de travail que d'activité sociale en général.

**C**omme les régimes de gestion des pêches reposent essentiellement, de façon implicite, sur des systèmes interdépendants (individualistes) et non pas sur des systèmes fonctionnels (communautaires), les résultats sont malheureusement prévisibles. Et les diverses études sociologiques et anthropologiques réalisées par des chercheurs spécialisés dans la pêche ne sont pas retenues comme critères de réflexion par ceux qui gèrent ce secteur. La raison est simple : ces chercheurs s'inspirent davantage des modes de fonctionnement communautaires que des modes de fonctionnement individualistes.

Il n'est pas utile de se lancer dans une description détaillée ou un débat approfondi sur la place des femmes dans la pêche. Sur ce sujet, les travaux et les publications ne manquent pas. Citons cependant un ouvrage de référence, *To Work and to Weep*, de Donna Davis et Jane Nadel Klein. Pour la Norvège, Siri Gerrard a défriché le terrain pour ce qui est de la place des femmes dans le secteur de la petite pêche : elles sont de véritables membres d'équipage à terre. Les travaux réalisés dans le cadre du programme Femmes du littoral lancé par la Commission d'études et de recherche des pêches norvégiennes ont apporté des connaissances nouvelles qui ont comblé certaines lacunes dans ce domaine. Il est maintenant bien établi que les services rendus par les femmes sont indispensables aussi bien pour l'économie domestique en général que pour la viabilité de l'entreprise du mari. Ca c'est une évidence qui ne concerne pas seulement la pêche norvégienne.

Il faut aussi mentionner la thèse de Liv Torill Pettersen sur la contribution économique des femmes quand les temps sont difficiles. Sur le même sujet il y a également l'ouvrage récent de Vigo Rossvaer qui traite du Srvaer, une communauté de pêcheurs en difficulté de la Finlande. C'est grâce aux efforts des femmes, organisées au sein de leur association locale, Helselaget, que cette population se maintient et garde le moral et le sens de la vie malgré la crise. Autrement dit, ce n'est pas seulement le foyer et l'entreprise du mari qui bénéficient de l'activité des femmes. Celles-ci assument leurs responsabilités pour toute la communauté, dont elles se font les porte-parole par rapport au reste de la société norvégienne. Mais, disons-le encore une fois : cela n'est pas un

comportement particulier aux femmes de ce pays.

Et pourtant, la plupart du temps les responsables des pêches ne voient que les hommes et que le poisson. S'ils s'étaient inspirés des systèmes fonctionnels plutôt que des systèmes interdépendants, ils se seraient forcément aperçus que les entreprises de pêche ne peuvent bien marcher que dans un cadre communautaire, où le rôle des femmes est vital. Puis ils auraient dû convenir qu'elles ont leur mot à dire dans la gestion des pêcheries, qu'elles peuvent en toute légitimité réclamer des droits sur la ressource. Les régimes de gestion actuels ne leur accorde pas de tels droits. Cela est vrai pour la pêche plus que pour d'autres activités primaires.

J'ai récemment publié un article dans lequel j'affirme qu'il faut des stocks en bon état pour que la collectivité soit en bon état, et vice versa. La surpêche n'est pas toujours la conséquence d'un dysfonctionnement du marché, comme le voudrait le modèle de gestion basé sur le système interdépendant. Elle est parfois provoquée par un dysfonctionnement de la collectivité qui ne peut pas ou ne veut pas faire appel à l'autodiscipline et imposer des normes solides, la solidarité et la cohésion au sein de la population, notamment chez les pêcheurs les plus jeunes.

Une communauté qui se trouve en état d'anomie, qui a perdu le moral et ses liens sociaux, n'est plus capable de sanctionner, de manière formelle ou informelle, des pratiques de pêche inadmissibles. C'est peut-être là le problème le plus sérieux auquel une population de pêcheurs en crise est confrontée.

Les journaux norvégiens ont déclaré, il y a peu, que les quotas sont délibérément dépassés, que la réglementation n'est pas respectée, que la tricherie se répand de plus en plus, tout cela au détriment de la ressource. Je dis qu'il ne faut pas être surpris, que c'est le résultat d'un système de gestion qui ne reconnaît pas la valeur fonctionnelle d'une communauté où les hommes et les femmes contribuent à égalité au bien-être à la fois matériel et moral de tous.

#### **Les règlements ne suffisent pas**

Comment peut-on remédier aux carences des régimes de gestion ? Pour que la ressource reste en bon état, il est indispensable que les communautés de pêcheurs se portent bien. Il faut donc autre chose en plus des règlements destinés à limiter l'effort de pêche. Dans la

boite à outil des gestionnaires, on doit aussi trouver les communautés, qu'il importe de renforcer par divers moyens afin qu'elles ne soient pas uniquement des entités géographiques mais aussi véritablement sociologiques.


**L**es droits d'accès à la ressource doivent donc revenir à la collectivité et non pas être le privilège de certains individus. Les institutions civiques des populations littorales, au sein desquelles les femmes ont toujours joué un rôle vital, doivent faire partie des mécanismes de gestion des pêches.

Autrement dit, on doit opter pour une approche holistique, plus globale, plus communautaire, qui reconnaisse l'importance des femmes pour la survie de la collectivité et donc pour la préservation des stocks.

C'est seulement en privilégiant le modèle fonctionnel pour la communauté que l'on fera bien apparaître le rôle des femmes dans ce domaine. C'est seulement ainsi que l'on comprendra que les régimes de gestion des pêches ont intérêt à soutenir les femmes, leurs activités et leurs associations, à soutenir aussi les initiatives communautaires.

Ce n'est pas parce qu'il y aura davantage de femmes dans les organismes gestionnaires ou sur les bateaux que les façons de faire actuelles vont automatiquement changer.

Aussi longtemps que la collectivité sera marquée par le modèle dominant, polarisé sur

« l'interdépendance », les questions de genres (c'est-à-dire la place respective des hommes et des femmes) seront toujours considérées comme sans importance par les régimes de gestion des pêches, même si les femmes deviennent plus nombreuses dans les bureaux et sur les bateaux. 

Contribution de Svein Jentoft, de l'Institut de planning et d'études communautaires de l'Université de Tromsø (Norvège), lors de la Conférence mondiale des femmes, le 24 juin 1999, à Tromsø

## Out of Africa

### La chair blanche de sa perche du Nil se vend bien et ses pêcheries sont maintenant intégrées aux circuits de l'économie mondiale

**L**e Lac Victoria est le deuxième plus grand lac d'eau douce du monde. Il fait 69 000 kilomètres carrés, la même superficie que l'Irlande. Il est partagé entre trois pays : la Tanzanie (49 %), l'Ouganda (45 %) et le Kenya (6 %).

Au cours des années 60 et 70, les captures étaient plutôt stables, environ 100 000 tonnes par an. La perche du Nil (*Lates niloticus*) a été introduite dans la partie ougandaise et kenyane à la fin des années 50. Jusqu'en 1979, cette espèce représentait une part insignifiante des débarquements. Au cours des années 80, on assista à une rapide prolifération de la perche du Nil. Ce poisson prédateur consommait de plus en plus les espèces indigènes, et le lac finit par se faire une (mauvaise) réputation pour la perte des deux tiers de ses cichlidés, espèces endémiques. Parallèlement à cette évolution dramatique, on enregistra une augmentation phénoménale de la production qui passa de 100 000 tonnes environ à 500 000 tonnes à la fin des années 80 et au cours des années 90. Pendant cette décennie, le Lac Victoria a fourni environ le quart des débarquements des pêches continentales africaines.

D'un point de vue socio-économique, l'introduction de la perche du Nil a eu pour principal effet de transformer profondément les pêcheries du lac. Cette activité, d'abord locale et régionale, est maintenant fortement intégrée à l'économie mondiale. La raison c'est que dans les pays industrialisés riches l'on réclamait de plus en plus la chair blanche de la perche du Nil.

Au cours des deux dernières décennies, 35 ateliers de transformation ont été construits sur les rives du lac pour traiter ce poisson qui est habituellement fileté avant d'être exporté vers l'Europe, le Japon, le Moyen-Orient et les Etats-Unis. Sur le marché international la demande est telle qu'il ne reste pratiquement pas de perche de moins d'un kilo pour la

consommation locale. Il existe une forte concurrence entre les divers ateliers de transformation pour l'approvisionnement en poisson brut. La plupart des établissements tournent seulement à la moitié de leur capacité. Beaucoup d'entre eux ont bénéficié de prêts et d'une assistance technique auprès des banques de développement internationales et de donateurs bilatéraux.

En 1996, l'UICN (Union internationale pour la conservation de la Nature) a lancé un programme de recherche appelé Aspects socio-économiques des pêcheries de perche du Nil dans le Lac Victoria pour mieux cerner les effets de la mondialisation sur les activités de pêche dans ce milieu. Les principaux axes de recherche étaient les suivants :

- Les conséquences de l'exportation de la perche du Nil sur la sécurité alimentaire des populations locales ;
- Les conséquences de la création d'entreprises tournées vers l'exportation sur l'emploi dans le secteur de la pêche traditionnelle (capture, transformation, commercialisation) ;
- Les conséquences des exportations pour la durabilité de la ressource.

#### Rapports publiés

Un certain nombre de rapports (voir ci-dessous) sont donc venus éclairer ces divers points. On peut en résumer brièvement les conclusions ainsi : alors que les captures ont été multipliées par cinq, la consommation de poisson a diminué de moitié en beaucoup d'endroits autour du lac. Des enquêtes spécifiques ont fait apparaître que dans ce secteur, près de la moitié des enfants souffrent de malnutrition. Au Kenya, la consommation annuelle moyenne de poisson est passée de 6 kilos à 3 kilos au cours des quinze dernières années. Des milliers de pêcheurs ont perdu leur



travail parce que les ateliers de transformation ont encouragé l'adoption de nouveaux moyens techniques, chalutiers et filets maillants dérivants notamment.

Des dizaines de milliers de femmes transformatrices ou commerçantes ont aussi cessé leurs activités parce que des camions viennent de l'usine enlever le poisson directement sur les sites de débarquement. Les biologistes qui ont procédé à une évaluation des stocks ont collecté de nombreux indices concordants : l'effort de pêche est trop élevé. Depuis plusieurs années, la taille moyenne des individus n'a cessé de diminuer.

C'est ce qui ressort d'un certain nombre de rapports publiés au cours des deux dernières années dans le cadre du Projet UICN portant sur ces pêcheries :

*Pêcheries prospères et pêcheurs pauvres. Observations préliminaires sur les effets des échanges commerciaux et de l'aide extérieure sur les pêcheries du Lac Victoria*, par Eirik G. i.


*Du marché local au marché international. Exportation de poisson et farines de poisson sur le Lac Victoria : structures, stratégies et impacts socio-économiques au Kenya*, par Richard O. Abila et Eirik G. Jansen.

*L'usage du chalut sur le Lac Victoria. historique, situation actuelle et conséquences*, par James Siwo Mbuga, Albert Getabu, Andrew Asila, Modesta Medard, Richard O. Abila.

*Systèmes de gestion traditionnels et centralisés dans les pêches du Lac Victoria*, par John P. Owino.

*Coup d'il sur la biodiversité et la recherche socio-économique concernant le Lac Victoria*, par Okeyo-Owuor, J.B.

*Difficultés et possibilités d'une participation communautaire à la gestion des pêcheries du Lac Victoria*, par Eirik G. Jansen, Richard O. Abila et John P. Owino.

La publication d'autres rapports est prévue pour fin 1999. Ils portent sur les aspects macro-économiques de ces pêcheries et sur l'évolution des techniques de production. On peut se procurer gratuitement ces documents auprès de UICN Eastern Africa Regional Office, P. O. box 68200 Nairobi, Kenya, fax : 254 890615. 

Article de Eirik G. Jansen, de NORAD, détaché comme conseiller technique pour le Projet UICN du Lac Victoria

## Qu'en pensent vraiment les pêcheurs ?

**Seul un sentiment d'appartenance et d'utilité incitera les pêcheurs à tenir compte des lois et règlements**

**P**our qu'un système de gestion des pêches puisse bien fonctionner, il faut absolument que les pêcheurs y collaborent. Peu de gens diront le contraire. Dans le contexte européen, ceux qui ont la mainmise sur la gestion des principales pêcheries ne sont pas eux-mêmes des pêcheurs. Il est donc indispensable qu'il existe une coopération entre les divers acteurs. Pour qu'un système de gestion soit efficace, il faut que ses règles soient fidèlement respectées. Si le dispositif visant à limiter la surpêche est contourné, il est évident que les stocks vont souffrir.

Le non-respect des règles coûte cher, pour faire la police, pour poursuivre en justice. En plus, et ce n'est pas là le moindre mal, la fraude entache la fiabilité des données. Il peut donc arriver que des recommandations soient soumises aux décideurs sur la base d'informations erronées. Il n'est pas étonnant qu'on fasse alors fausse route.

Il existe plusieurs façons de parvenir à un meilleur respect de la réglementation. Essayer de comprendre comment le pêcheur conçoit les buts et objectifs des lois et des règlements, c'est l'un des points importants mis en évidence par une étude qui a été réalisée récemment au Royaume-Uni. Si ceux qui font les règlements savent comment les intéressés vont accueillir leurs recommandations et leurs politiques, ils pourront veiller à la bonne transmission de l'information afin que les politiques retenues soient bien comprises et paraissent justes et crédibles. En fin de compte, le succès ou l'échec d'un régime de gestion dépend largement de la façon dont ses dispositifs régulateurs sont perçus par les pêcheurs.

Dans l'Union européenne, la gestion des pêches est une affaire très complexe. Elle est bureaucratique, elle exige la collecte de nombreuses données et l'organisme décisionnel central est souvent bien éloigné des réalités auxquelles sont confrontées les

populations de pêcheurs. Pour que le système fonctionne bien, il est donc absolument indispensable qu'il y ait une bonne communication et une bonne information.

Une bonne communication doit comprendre deux éléments : crédibilité de l'information, crédibilité de ses sources. Les moyens utilisés pour diffuser l'information ne sont pas sans influencer la manière dont elle est reçue et comprise. Lorsqu'on omet de faire connaître le bien-fondé de certains règlements, les pêcheurs auront tendance à les contourner un peu plus. Ou bien ils ne comprennent pas bien ce qu'on veut d'eux ou bien ils bloquent délibérément un système qui les empêche de gagner leur vie. Il faut que l'information circule bien, de bas en haut, c'est-à-dire du pêcheur au décideur, de haut en bas, c'est-à-dire que les intéressés doivent être convenablement avisés de tout changement envisagé dans les politiques ou les dispositions réglementaires.

Dans un régime de gestion des pêches, l'information et la communication ne sont pas seulement affaire de chiffres et de règlements. On doit aussi faire savoir quels sont les buts recherchés afin que toutes les parties qui se sentent concernées puissent participer effectivement au processus décisionnel. La communication doit aussi tenir compte des réseaux existants car il est important de savoir où les pêcheurs vont chercher conseil, qui ils sont prêts à croire, comment ils perçoivent l'information reçue. Si les responsables extérieurs à la communauté ont une vision claire du cheminement de l'information à l'intérieur de la communauté, il y a de meilleures chances qu'une bonne collaboration puisse s'établir entre eux-mêmes et ces populations.

### Les sources de l'information

Pour gérer des pêcheries, quelles qu'elles soient, on a besoin d'informations sous diverses formes. Dans les pays développés notamment on se base sur tout un système de

données. Pour les pêcheries qui entrent dans le cadre de la Politique commune des pêches (PCP), une bonne partie des ces données provient des pêcheurs eux-mêmes. Il faut que l'information ainsi recueillie soit fiable si l'on veut qu'elle donne de bons résultats. On a besoin de données chiffrées sur l'effort de pêche, les captures, les débarquements afin que les décideurs puissent arrêter les politiques en connaissance de cause et procéder à la répartition du TAC (total admissible des captures) national.

**A**u Royaume-Uni, les quotas sont un instrument de gestion qui nécessite une bonne information. Les quotas de production, qui fixent des limites aux captures et aux débarquements, reposent sur une évaluation scientifique des stocks. Et cette évaluation scientifique repose en partie sur les déclarations des captures et des débarquements faites par les pêcheurs.

Si l'on a affaire à des déclarations frauduleuses, le système conduira à des décisions politiques inadaptées, notamment pour la fixation des niveaux des quotas. Il est indispensable que les déclarations reflètent bien la réalité. Pour cela les pêcheurs doivent d'abord être convaincus que les quotas qu'on leur impose sont justes et honnêtes. Lorsqu'on essaie d'améliorer l'information en matière de captures et de débarquements, on se heurte souvent aux points de vue divergents des pêcheurs et des organismes régulateurs. Les pêcheurs se montrent circonspects vis à vis de l'usage que ces organismes vont faire de cette information tandis que, de leur côté, les organismes perçoivent mal les conséquences de cette demande accrue de renseignements sur les moyens d'existence et le niveau de vie des pêcheurs.

Quand l'organisme régulateur et le pêcheur ne parviennent pas à communiquer de manière convenable sur l'utilisation ultime qui sera faite des données réclamées, on peut s'interroger sur l'utilité de l'information recueillie. Le pêcheur peut penser que les autorités lui demandent trop de choses, que leur paperasse l'empêchera finalement de prendre du poisson. Le résultat est qu'il accepte de moins en moins de participer ou de collaborer au système. Il estime que les mesures de gestion prises à partir de données incomplètes par les autorités ne tiennent pas debout. Il parle quant à lui de savoir et de savoir-faire traditionnels lorsqu'il s'agit d'estimer l'état des stocks. Il ne croit pas

beaucoup aux analyses scientifiques concernant sa pêcherie. Il y a souvent de la confusion dans l'air lorsque les estimations officielles sur l'état de la ressource ne correspondent pas à ce que les professionnels de la pêche jugent acceptable.

Lorsque les autorités font participer davantage les exploitants de la mer au système de gestion de la ressource, il arrive que ceux-ci se sentent vraiment impliqués, à plus forte raison si la communication est bonne et que l'information circule bien. On parle beaucoup de cogestion dans le domaine de la pêche. Pour ce qui est du Royaume-Uni, on n'est pas tout à fait d'accord sur le degré de participation des pêcheurs. Un certain nombre d'études ont essayé d'éclaircir ces aspects de collaboration et d'acceptation de la réglementation et d'identifier par des tests économétriques les facteurs propices à un meilleur respect des mesures prises dans le cadre des régimes de gestion. Dans l'ensemble, ces recherches corroborent les thèses de la cogestion : pour qu'il y ait collaboration et respect des règles, il est éminemment souhaitable que les pêcheurs se sentent vraiment impliqués dans le système.

Toujours pour nourrir ce débat, au cours de l'hiver 1997, une étude financée par l'UE a tenté de cerner avec précision les facteurs qui sont déterminants pour une meilleure observance de la réglementation. On a interrogé 69 patrons d'unités de plus de 10 m ciblant des espèces soumises à quota. On avait recours à un entretien libre ou à des séries de questions déterminées. Cela a permis de mieux savoir ce que les pêcheurs pensent des quotas, de leur participation éventuelle au processus de gestion, de leurs relations avec les scientifiques. Les quotas sont l'une des principales mesures limitatives auxquelles sont soumis les pêcheurs du Royaume-Uni, et les amendes infligées à ceux qui débarquent du poisson au-delà des limites autorisées peuvent être lourdes.

Il ne faut pas s'étonner si les personnes interrogées se rangeaient parmi les gens respectueux de la réglementation (bien plus que d'autres, dans les Iles Britanniques ou en Europe en général). Et pourtant ce sont eux, estimaient-ils, qui sont les plus embêtés par les autorités, lesquelles ont le droit de monter à bord pour vérifier si les quantités de poisson dans les cales correspondent bien à ce qui est indiqué sur les registres.

Si 43,5 pour cent des patrons interrogés reconnaissent que pendant l'année

précédente ils avaient peut-être débarqué 10 pour cent de plus que les quantités permises de poissons soumis à quota, ils ajoutaient que cela était bien peu comparé à d'autres communautés. C'est là une idée courante, fortement enracinée dans les têtes.

### Où sont les preuves ?

Qu'est-ce qui prouve que « les bateaux étrangers » violent carrément la loi ? Pas grand chose. Et pourtant nos pêcheurs sont bien persuadés d'être à la fois des citoyens fort respectueux des règlements et les plus soumis aux contrôles. Cela détermine évidemment leur attitude vis à vis du système. Bon nombre de patrons interrogés pensaient que les autorités leur étaient injustement tombées dessus et que de toute façon ils ne pouvaient pas être gagnants dans un système aussi prévenu contre eux.

Il ressort également de cette étude que l'information et la communication sont des éléments importants pour maintenir le moral au sein de la communauté, à laquelle on est bien conscients d'appartenir. Plusieurs ont sans doute affirmé que les débarquements « en douce » augmentaient la pression sur les stocks et faussaient le système. Ils savaient bien que certains pêcheurs de leur secteur pratiquaient la chose. Pourtant aucun des patrons interrogés n'a jamais dénoncé un coupable, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, ils n'avaient pas envie de parler de pratiques dont ils sentaient l'existence sans avoir des preuves irréfutables. Ensuite ils avaient le sentiment que cette population de pêcheurs à laquelle ils

appartenaient devait bien constituer une communauté pour durer. Dénoncer des collègues et même des amis, ce n'était sans doute pas la meilleure façon de maintenir la cohésion du groupe.

Le système des quotas est un élément très controversé des pêches britanniques. L'étude que nous venons de citer fait cependant apparaître un aspect intéressant : seulement 38 pour cent des personnes interrogées souhaitaient qu'on se débarrasse du système. Même les patrons qui reconnaissaient avoir débarqué du poisson au-delà des limites permises au cours de l'année précédente (et qui considéraient donc en bonne logique que les quotas les empêchaient de gagner convenablement leur vie) pensaient qu'il serait bon d'améliorer le système plutôt que de l'abolir.

Certains pêcheurs acceptaient les quotas comme outils de gestion de l'effort de pêche et reconnaissaient même à l'Union européenne le droit de gérer ce système dans le cadre du régime actuel des pêches communautaires. Une écrasante majorité soutenait que le dispositif fonctionnerait mieux si les quotas étaient plus également répartis entre les divers groupes au Royaume-Uni aussi bien qu'entre les divers pays de l'Union européenne.

**S**i la plupart des patrons interrogés affirmaient comprendre le pourquoi des quotas, à savoir garantir l'avenir des pêcheries, ils étaient bien peu à trouver logique la façon de répartir les quotas entre pays ou

entre les divers groupes dans un pays particulier. Ils pensaient qu'au Royaume-Uni ou ailleurs dans l'Union européenne, certains groupes étaient mieux servis qu'eux, souvent sous l'effet de pressions politiques ou d'une fraude massive. Pour l'heure, ces allégations restent évidemment non fondées, mais elles constituent un mythe fondamental dans l'histoire de la PCP.

#### **Le manque de fiabilité des données**

En plus de cette question de répartition des quotas, il y avait, de l'avis des personnes interrogées, un autre sérieux problème : les déclarations frauduleuses qui servent de base, pensent-ils, à la fixation des niveaux de capture. Comme le poisson débarqué en douce n'entre pas dans les chiffres officiels, les pêcheurs estiment que des quotas basés sur ces déclarations ne correspondent pas du tout à la réalité, qu'ils n'ont donc pas de justification et qu'on peut donc ne pas en tenir compte.

Finalement on se trouve dans un cercle vicieux : les pêcheurs disent OK pour les quotas, mais non pour la manière dont ils sont fixés et répartis. Comme ils ne sont pas d'accord avec les niveaux des quotas, ils n'en tiennent pas compte, de sorte que l'année suivante leurs niveaux reflètent encore moins bien la réalité, et ainsi de suite jusqu'au bout.

Ils étaient plus de 80 pour cent à refuser de prendre au sérieux les limites imposées par les quotas parce que, selon eux, il y a plein de poisson sur les lieux de pêche. Les prédictions pessimistes des scientifiques ne correspondent pas, à leur avis, à la réalité.

Il est certain que les pêcheurs, en se basant sur ce qu'ils voient et sur ce qu'ils capturent, ont une certaine idée de l'état des stocks dans les zones qu'ils fréquentent habituellement. Les scientifiques tiennent compte d'éléments moins visibles : taille et distribution des espèces, état des stocks associés dans les zones voisines. Il faut donc améliorer la communication entre praticiens de la pêche et scientifiques afin qu'une solution de compromis soit trouvée entre connaissances « scientifiques » et connaissances « traditionnelles ». On constaterait peut-être alors que les implications des mesures relatives à la fixation et à la répartition des quotas seraient mieux comprises de part et d'autre.

Les pêcheurs interrogés acceptent les quotas comme outils de régulation des niveaux des captures, mais près de 40 pour cent d'entre eux

souhaitent cependant qu'on y ajoute des mesures techniques, filets à mailles carrées par exemple. Ce point, révélé par l'étude, est un peu surprenant. Dans les publications traitant de la pêche certains prétendent que lorsqu'on laisse les pêcheurs gérer eux-mêmes leurs activités, ils s'imposent rarement des limites de capture, préférant réduire les temps de pêche ou la capacité des engins, etc.

C'est un fait qu'il est plus facile et moins coûteux de réglementer des éléments visibles, moyens de capture notamment. Cela revient plus cher de procéder par des limites de capture, difficiles à faire respecter. Les quotas de captures ou de débarquements soulèvent aussi l'épineuse question de la « répartition des richesses » parmi les populations de pêcheurs. La plupart des communautés n'ont pas envie d'aborder ce débat. La fixation de limites de captures tempère aussi l'esprit chasseur que pourraient avoir certains patrons de pêche, soucieux de faire étalage de leurs capacités et de faire bouger la hiérarchie traditionnelle de leur collectivité.

Pourquoi ces pêcheurs optent-ils pour des mesures restrictives à la fois pour les niveaux des captures et pour les engins de capture ? L'une des raisons pourrait être leurs droits d'accès à la ressource. Pour le moment, qui dit quotas dit historique de captures et droit d'exercer le métier. Ils préfèrent donc des quotas à une absence de limites qui mettrait en péril leurs droits actuels. Et parce qu'ils possèdent un quota, ils pourront se sentir toujours impliqués dans la gestion de leur pêcherie au moment où ils ont l'impression d'une perte de souveraineté nationale et d'une mainmise des étrangers sur « le poisson britannique ».

**L**es pêcheurs interrogés qui adhéraient à une organisation de producteurs (Producer Organizations) se sentaient relativement impliqués dans les processus de gestion. Ceci conforte l'idée que les OP peuvent faciliter la mise en place de régimes de cogestion. Cependant 92 pour cent des personnes interrogées souhaitaient pouvoir participer davantage à la gestion actuelle du système. Ceux qui estimaient participer le moins au système étaient les patrons non affiliés à une OP (une minorité) et les patrons de petites unités.

Il faut pouvoir disposer de temps si l'on veut s'impliquer plus dans la gestion du système. Beaucoup de pêcheurs artisans ne peuvent pas

se le permettre. Les personnes interrogées ont suggéré un renforcement du système à l'échelon local, là où les professionnels auraient davantage leur mot à dire. On prendrait ainsi mieux en compte les réalités régionales, et ce serait un progrès.

Entre l'échelon local et l'échelon national les intéressés constatent un trop grand écart : il leur semble que tout là-haut, le gouvernement ne réagit pas aux informations que les organisations locales lui envoient à travers le réseau.

#### **Bruxelles accusé**

C'est le gouvernement britannique qui fixe les quotas, mais c'est Bruxelles, apparemment si éloigné géographiquement et culturellement des communautés de pêcheurs, qui est tenu pour responsable des limitations imposées aux pêcheurs. Gestion et contrôle décentralisés ne riment pas nécessairement avec cogestion. Ces deux éléments peuvent cependant contribuer à populariser des modes de gestion participative.

Comme la réglementation des pêches maritimes doit tenir compte des intérêts de tous les utilisateurs de la ressource, la gestion de ce secteur devient une affaire complexe qui exige une documentation de plus en plus fournie. Cette complexité peut engendrer de nouveaux malentendus, et la réglementation et l'information peuvent être mal comprises. Finalement les pêcheurs seront de plus en plus remontés contre le système. Dans tout cela la clé du succès c'est d'éviter que l'information ne

prenne un trop grand poids car trop d'informations peu fiables ça fait souvent plus de mal qu'un manque d'informations. D'un côté il y a le point de vue des décideurs et des organismes de tutelle qui ont leur idée sur l'attitude que les pêcheurs devraient avoir vis à vis du système de gestion auquel ils sont liés. De l'autre côté, les pêcheurs ont aussi sur le sujet leurs propres idées qui ne correspondent pas toujours, loin s'en faut, à celles de l'administration.

Les pêcheurs britanniques ne sont pas plus respectueux ou irrespectueux des lois que leurs collègues des autres pays européens. Ils ne se méfient pas plus que d'autres des concurrents sur les lieux de pêche. Si on approfondissait cette question, on s'apercevrait que leur attitude vis à vis de la réglementation des pêches ne diffère guère de celle des autres, sauf que dans l'histoire le méchant n'a pas la même nationalité. Dans les pêcheries du Royaume-Uni la fraude n'est certainement pas un phénomène massif. Ceci dit, les choses pourraient être mieux. Pour cela il faudrait que les pêcheurs et le gouvernement trouvent un terrain d'entente, une solution de compromis.

L'auteur de cet article, Elizabeth Bennet, est chargée de recherche au Centre de gestion et d'études économiques des ressources aquatiques (CEMARE) de l'Université de Portsmouth (Royaume-Uni)

Droits de pêche communautaires

## Qui va exploiter les ressources littorales ?

**Des forces puissantes sont à l'œuvre de par le monde pour industrialiser le secteur de la pêche et privatiser la ressource. Il est grand temps de se lever pour défendre les droits des populations littorales**

**D**epuis la nuit des temps, les populations qui pratiquaient la pêche le long des côtes ont collectivement revendiqué des droits sur les stocks de poissons des eaux littorales. Ces droits découlaient, à leurs yeux, de l'usage constant qu'ils faisaient de cette ressource. Et plus les gens dépendaient de ce que la mer leur apportait, plus ces droits sont devenus importants. Mais aujourd'hui il y a des signes qui ne trompent pas. Si les populations littorales veulent conserver leur accès prioritaire aux stocks adjacents, il leur faut impérativement entamer une lutte collective vigoureuse pour défendre le caractère collectif de la ressource dont elles dépendent.

On peut dire que, la plupart du temps, la petite pêche locale était plutôt bien adaptée au secteur littoral. Or deux éléments importants viennent maintenant se combiner pour mettre en cause ses droits traditionnels sur la ressource toute proche. Premièrement on observe dans le secteur de la pêche une montée en puissance et une ambition sans cesse croissante des sociétés de pêche industrielle. Que celles-ci aient occupé une place prépondérante dans la pêche au large ou la pêche lointaine, cela se comprend compte tenu de l'importance des moyens à mettre en œuvre pour ce genre d'opérations. Mais elles cherchent à augmenter leur part de marché et à assurer leurs approvisionnements, et voudraient pour cela étendre leur emprise sur les intéressantes pêcheries des zones côtières.

Deuxièmement, la tendance actuelle est de modeler les droits de pêche selon les concepts qui régissent la propriété privée (de l'individu ou des sociétés). C'est ainsi qu'on assiste de plus en plus à des tentatives de « privatisation » des pêcheries en commercialisant des droits de propriété matérialisés par des « quotas individuels transférables », les QIT. L'un des objectifs de ce système c'est d'établir le règne des forces du

marché : les droits d'accès à la ressource peuvent se négocier, se transmettre et s'accumuler selon le libre jeu du marché et les tarifs qu'il détermine. Il faut un gros capital pour simplement accéder au poisson et les grosses entreprises et les investisseurs fortunés sont évidemment favorisés. Ces acteurs peuvent se permettre de surenchérir sur les quotas et de s'assurer une part grandissante des captures, soit en devenant carrément propriétaires de quotas, soit en contrôlant des opérateurs indépendants qui leur sont liés par des prêts conditionnels.

Parce que cela coûte cher de mettre en place et de faire appliquer des systèmes de gestion par QIT, ceux-ci sont pour le moment hors de portée pour la plupart des pays en développement. Dans ces régions, les grandes sociétés de pêche lèsent les intérêts des petits pêcheurs artisans surtout lorsque leurs navires font des incursions dans les eaux côtières et que leurs activités épuisent les stocks de poissons qui se déplacent entre la zone littorale et le grand large.

Quand les décideurs politiques introduisent un système de QIT, ils commencent par attribuer à titre gratuit des quotas perpétuels aux propriétaires de bateaux en activité, lesquels sont libres de les revendre par la suite au prix du marché. Et ainsi de suite pour tous les détenteurs successifs. Dans beaucoup de pêcheries, la valeur d'un jeu de QIT, même pour un petit bateau, peut atteindre des dizaines de milliers de dollars. Dans certains cas, il dépasse largement le million de dollars.

### Difficile de résister

Lorsqu'on atteint de telles sommes, il est évident que les pêcheurs en activité sont plus que tentés de vendre s'ils se trouvent dans une pêcherie où s'est mis en place un système à QIT, surtout lorsque l'âge de la retraite approche. S'ils exercent dans une pêcherie où il n'y a pas un tel système de droits transférables, ils seront

relativement faciles à persuader : ils auront aussi des QIT chez eux pour toucher le pactole à l'heure de la retraite.

**U**ne fois ce système installé, il s'avère très difficile de s'en défaire, à la fois pour des raisons fiscales et pour des raisons politiques. Lorsque les droits de pêche ont fait l'objet d'une transaction et si le gouvernement s'avise après coup que le système de QIT ou de licence transférable ne marche pas bien et qu'il décide de l'abandonner, les acquéreurs de ces droits réclameront fort probablement des dommages et intérêts en rapport avec le préjudice subi.

Le prix à payer pour le Trésor public serait sans doute trop élevé, et les politiciens seraient aussi plutôt embarrassés. Les programmes de droits d'accès transférables ont donc un caractère pratiquement irréversible.

Sous un régime de QIT il est difficile à un matelot qui travaille sur un petit bateau de devenir à son tour patron-pêcheur, alors que cela a constitué le parcours traditionnel des gens dans un grand nombre de communautés de pêcheurs. La cession (inéquitable) de droits de pêche transférables à des individus qui se trouvent être propriétaires de bateau au bon moment et au bon endroit aura pour conséquence de réserver l'accès à la ressource à un groupe restreint de privilégiés et à leurs héritiers. Ainsi, au sein des communautés de pêcheurs, les inégalités sociales feront leur apparition ou iront en s'amplifiant. Il existe, sur le plan social et économique, une autre cause

d'inquiétude : la concentration géographique des privilèges d'accès à la ressource. C'est la conséquence de l'acquisition ou du contrôle de QIT par des sociétés qui basent les navires dont ils sont propriétaires ou qu'ils contrôlent dans leur centre opérationnel, situé le plus souvent dans un port important. A la longue, cela peut mettre en danger, ou carrément détruire, la viabilité de bon nombre de communautés plus modestes qui ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour pouvoir soumissionner et se rendre acquéreurs de quotas ou de licences, alors qu'elles auraient pu assurer leur équilibre économique si elles avaient continué à jouir de leurs droits d'accès traditionnels à la ressource. Cela représente un gaspillage de l'argent public qui avait été consacré aux infrastructures et des capitaux privés investis par les habitants de la région, lesquels verront en plus leur mode de vie menacé et souffriront d'une dégradation importante de leur situation.

Lorsqu'un gouvernement décide de mettre en place un système de quotas individuels transférables, il vaut mieux comprendre à l'avance ce qui au fond est en jeu. On commence par faire cadeau de droits d'accès commercialisables à un certain nombre d'individus privilégiés. Mais cela équivaut à la confiscation, sans compensation, des ressources collectives. La communauté perdra l'usage des stocks dont elle vivait et ceux-ci finiront par passer sous le contrôle de grosses sociétés ou d'affairistes qui décideront d'exploiter la ressource au mieux de leur intérêt à partir d'un poste de commandement



plus ou moins éloigné. La valeur financière directe de cette confiscation peut se mesurer à l'aune du capital que représente l'ensemble des quotas qui concrétisent l'aliénation de la ressource collective.

### Privatisation

En résumé, pour des populations littorales qui ont constamment vécu des pêcheries locales, que signifie la privatisation, par le biais de QIT et de licences transférables, de cette ressource ?

Disons qu'un pouvoir lointain va en quelque sorte grillager l'espace marin communautaire, que les droits d'accès à des ressources halieutiques qu'elles exploitaient depuis toujours seront confisqués, que le tissu social risque de se rompre, que les différences de classes et de fortune vont s'exacerber (certains touchant le pactole tandis que d'autres ne pourront plus jamais devenir patrons-pêcheurs), qu'un bien collectif vital pour la communauté va passer sous le contrôle d'acteurs extérieurs plus puissants, que cette communauté risque de décliner et peut-être finalement de disparaître.

Les partisans des QIT voient dans ce système le moyen de parvenir à la « privatisation » des pêcheries. Ils disent que cela permettra de mettre un terme à la nature collective de la ressource et de faire profiter la pêche de l'efficacité inhérente, disent-ils, à la propriété privée. Cela est faux. Il ne faut surtout pas croire que ces QIT vont changer la nature des stocks et que les pêcheries vont tout d'un coup ressembler à n'importe quel autre secteur d'activité. Les poissons dans la mer divaguent, on ne peut pas les séparer par espèces ou par stocks et leur attribuer une identité selon leurs différents propriétaires.

Ils vivent dans les grands espaces océaniques qui servent à de multiples usages : pêche, loisirs, transport et bien d'autres choses. Les stocks de poissons et les écosystèmes qui les produisent constituent par nature un bien collectif exploité par la collectivité. On ne peut pas y délimiter des parcelles autonomes que certains gèreraient pour leur propre compte sous prétexte qu'ils auraient sur elles des droits de propriété particulièrement bien définis.

Pour privatiser véritablement une pêcherie et pour pouvoir constater si la privatisation est ici véritablement un tel facteur d'efficacité, il faudrait que chaque entreprise de pêche s'occupe exclusivement d'un lot bien défini de poissons qu'il posséderait en propre, de même

que l'écosystème qui les produit. La même chose que pour le cultivateur qui possède un troupeau bien à lui, qu'il exploite de son mieux sur son exploitation afin d'avoir des bêtes à présenter sur le marché. Il est évident qu'on ne peut pas procéder ainsi dans un environnement marin parce qu'on a affaire ici à une ressource collective. C'est la nature qui fait que le poisson est une ressource collective.

Les QIT ne confèrent pas des droits de propriété sur la ressource mais seulement des droits d'accès privilégiés à des stocks de poissons, que les détenteurs de tels droits continuent d'exploiter en commun. Certes on a constaté que ce système permet souvent d'ajuster plus rationnellement les capacités de pêche. Par contre, comme on l'a dit plus haut, il aggrave fréquemment les inégalités dans la répartition de la ressource. Il faut aussi ajouter une autre réserve : on a souvent constaté que les QIT ont des effets induits dommageables pour ce qui est de la préservation des stocks.

Dans ce système, au début de la saison des pêches il faut fixer le TAC (total admissible des captures) parce que les opérateurs ont besoin de savoir quelle sera l'importance de leur quota (c'est-à-dire la part du TAC qui leur revient). Pour que le système reste crédible, ils doivent pouvoir consommer effectivement ce quota. Or une bonne gestion des pêches exige un suivi constant des stocks et, lorsqu'il existe des preuves d'évolution de leur état, un réexamen du TAC s'impose, même en cours de saison. Cela peut aller jusqu'à une fermeture de la pêcherie. Avec les QIT et ses TAC rigides on peut arriver à une situation de surpêche s'ils sont fixés trop haut ou à une sous-exploitation également préjudiciable s'ils sont fixés trop bas.

C'est une chose bien connue que dans les systèmes avec QIT il y a de la fraude. On pêche au-delà des limites officielles sans évidemment déclarer ces dépassements. Faire respecter les quotas est une entreprise difficile et coûteuse. Dans certaines pêcheries c'est même carrément impossible. Là où on arrive à appliquer assez bien les règles, un autre problème surgit, celui du « high-grading ». Pour tirer le meilleur profit de leur quota (c'est-à-dire une limite quantitative) certains pêcheurs sont tentés de rejeter le poisson qui rapportera moins au poids. Cela veut dire qu'une partie non négligeable des captures est gaspillée alors qu'elle était en elle-même vendable. Il y a pire : dans certaines pêcheries, c'est toute la pêche

qui, au retour de la marée, passe par-dessus bord parce qu'on a été informés qu'à la criée les cours du jour sont bas. Cela s'appelle « price-dumping ».

#### Des données peu fiables

Ces trois types de pratiques sont habituellement interdits dans les pêcheries à QIT. Mais les coupables ne vont évidemment pas se dénoncer eux-mêmes. Cela veut dire que les données manquent de fiabilité. La mortalité par capture étant sous-déclarée, les gestionnaires ne connaissent pas l'impact réel de la pêche sur les stocks. Leurs estimations n'en sont pas facilitées et, en début de saison, la fixation de quotas bien adaptés à l'état de la ressource est un exercice encore plus hasardeux.

Le problème se complique encore dans les pêcheries multispécifiques. Il est impossible que les opérateurs parviennent à capturer leurs espèces autorisées dans les proportions prévues par leur quota. Là aussi il y aura des rejets pour que les volumes officiellement capturés restent dans les limites du quota, ou bien des déclarations frauduleuses pour masquer les dépassements de quota.

Il est souvent difficile de concilier systèmes de QIT et bonne gestion des pêcheries : cela est amplement démontré. Ils sont fondamentalement incompatibles avec l'approche de précaution qui est actuellement un critère reconnu sur le plan international pour une gestion responsable du secteur de la pêche. Les populations de pêcheurs à petite

échelle qui se sentent particulièrement menacées par les contrecoups des QIT sur leur société peuvent trouver de solides arguments pour se défendre dans cet aspect des choses précisément : les QIT ont des effets négatifs avérés pour ce qui est de la préservation de la ressource. Sur ce terrain les petits pêcheurs pourraient nouer de solides alliances avec des groupes de pression qui mènent un combat social et écologique.

Dans les pays industrialisés on constate que les petits bateaux artisans qui opèrent dans les eaux littorales détiennent quelques avantages intéressants face aux unités industrielles. Les petits bateaux sont généralement bien adaptés pour exploiter la ressource qui est proche des côtes. Les lieux de pêche n'étant guère éloignés de leur base, ils ont des coûts d'exploitation plutôt raisonnables. Comme leurs marées sont courtes, et s'ils disposent d'une bonne cale, ils peuvent fournir du poisson bien frais, de grande qualité. En plus, le patron embarqué a le souci de bien entretenir son bateau et de l'exploiter le plus efficacement possible.

**D**ans la mesure où la petite pêche est capable de mener à bien une certaine rationalisation afin que chaque unité génère des revenus convenables sans dépendre de subventions, les responsables gouvernementaux les plus réceptifs en tout cas pourraient lui trouver bon nombre d'avantages sur le plan social : elle est pourvoyeuse d'emplois, elle représente un mode de vie intéressant, elle dynamise le tissu économique et social des petites communautés

littorales. Dans plusieurs de ces communautés, la population a augmenté alors que l'évolution des techniques réduisait l'importance de la main-d'œuvre nécessaire aux activités de pêche, même si dans le même temps celles-ci se diversifiaient. Pour conserver une base économique saine la petite pêche doit accepter d'adapter ses capacités de capture à l'état de la ressource. Cela entraînera sans doute parfois une réduction de la taille des flottilles au moyen de plans de retrait, ceci afin de compenser les gains probables de productivité des bateaux.

#### **Dans les pays en développement**

La situation de la pêche à petite échelle dans ces pays est souvent fort difficile. Lorsque la densité de la population est élevée, des foules de gens dépourvus de terres et démunis se tournent vers la pêche dont l'accès n'est pas réglementé.

Les communautés de pêcheurs sont souvent devenues le refuge des « plus pauvres parmi les pauvres ». Il arrive que plusieurs facteurs se conjuguent : forte pression démographique, incapacité des pouvoirs publics à gérer les pêcheries, incapacité des autorités locales à imposer une certaine discipline afin de protéger la ressource. On arrive alors assez vite à une situation de surpêche.

Dans un certain nombre de pays, parce que les pêcheurs ont absolument besoin de gagner quelques sous dans la journée pour faire face aux besoins immédiats, ils vont jusqu'à adopter des pratiques de capture

« malthusiennes » parce que destructrices : dynamite, poison, maillage très serré

Pour la pêche à petite échelle des pays en développement, le danger immédiat vient des navires industriels qui font des incursions dans la bande littorale. Ceux-ci sont souvent soutenus par des gouvernements soucieux « d'industrialiser » et de développer les exportations de produits de la mer à haute valeur marchande, la crevette par exemple.

On a aussi laissé ces bateaux industriels et des entreprises pratiquant l'aquaculture intensive étendre leur emprise sur les zones traditionnellement utilisées par les petits pêcheurs. Il arrive fréquemment qu'en l'absence de règlements contraignants on observe un épuisement des stocks sauvages et la survenue de maladies dans les élevages.

Dans un certain nombre de pays cependant les responsables gouvernementaux reconnaissent la vulnérabilité des communautés littorales et prennent des mesures pour protéger la pêche littorale, en interdisant aux gros bateaux de trop s'approcher des côtes. Malheureusement il arrive souvent que les autorités aient du mal à faire appliquer les textes.

**D**ans les pays en développement, la petite pêche côtière doit avant tout défendre avec force ses droits traditionnels sur les ressources littorales jusqu'à ce qu'ils soient inscrits dans les textes juridiques. Ceci dit, il est tout aussi important de prévoir une réforme de la pêche côtière qui

permettrait sur le long terme de se débarrasser de pratiques destructrices et de développer des pêcheries durables et plus productrices. L'expérience semble suggérer que la meilleure façon d'arriver à cette fin c'est encore de mettre en place un système de cogestion à base communautaire. Pour que le programme d'action soit complet, il faudrait également essayer de créer des emplois extérieurs pour absorber le trop-plein de main-d'œuvre du secteur de la pêche.

### **La manie de la privatisation**

Dans les pays en développement, la pêche à petite échelle est aussi victime de la mode actuelle de « la privatisation » parmi les responsables politiques. On applique ce credo au secteur de la pêche en croyant à tort qu'on peut tout bonnement supprimer le droit d'usage collectif et le droit de propriété communautaire pour les ressources halieutiques.

C'est à cette fin qu'on utilise les QIT. Les propagateurs de ce système croient qu'on peut diviser et lotir cette ressource fugitive, l'attribuer à des propriétaires privés comme s'il s'agissait d'un bien immobilier accroché au sol dans un lieu déterminé. C'est évidemment faux.

Dans certains endroits on a fait ainsi beaucoup de dégâts. Des petits pêcheurs ont été dépouillés de leurs ressources traditionnelles, et des communautés très liées aux activités de pêche ont vu leur poisson prendre le chemin de gros centres plus industrialisés. Dans les pays en développement, les bateaux industriels et l'aquaculture intensive étendent ici et là leur mainmise sur la ressource de la petite pêche. Tout cela menace la survie économique d'une vaste population littorale qui avait déjà bien du mal à vivre de la pêche.

Cette vague qui pousse vers la privatisation des pêcheries représente bel et bien une attaque frontale contre ses droits d'accès communautaires à la ressource. Il est évident que les moyens utilisés à cette fin (les QIT par exemple) ont des effets nocifs tant sur le plan de la simple justice sociale que pour la préservation de la ressource. Entre les divers organismes qui représentent la pêche à petite échelle et la petite pêche, d'une part, et les mouvements écologiques, d'autre part, il existe donc une solide base d'entente pour se concerter et défendre ensemble les droits d'accès communautaires aux ressources halieutiques, et cela aussi bien dans les pays en

développement que dans les pays industrialisés. La soi-disant privatisation des pêches a déjà fait bien des dégâts, certains pratiquement irréversibles. Pour monter au front, il n'y a donc pas de temps à perdre. ♣

Cet article est un résumé de la communication inaugurale de Parzival Copes, économiste des pêches à Vancouver (Canada), lors de l'Assemblée fondatrice du Forum mondial des pêcheurs artisans à Delhi (Inde), le 18 novembre 1997

La sécurité en mer

## La mer n'a pas toujours le dernier mot

**Un ancien, que les années ont rendu sage, parle de souvenirs, de la vie et de la mort quand l'homme est confronté aux fureurs de l'océan**

**L**es jeunes sont pressés de croquer la vie sans attendre. Les anciens se souviennent et philosophent sur le sens de l'existence. Quand on entre à son tour dans le second groupe cela fait réfléchir.

A l'époque où je fréquentais l'école primaire dans un petit bourg de l'Ecosse, la pêche était bien autre chose que ce qu'elle est devenue de nos jours. Les bateaux étaient plus petits et moins mécanisés, et on transformait beaucoup plus le poisson sur place. La plupart des garçons de ma classe sont devenus pêcheurs, la plupart des filles ont épousé des pêcheurs. Les choses étaient ainsi depuis des siècles.

Pendant les vacances scolaires, on avait l'occasion d'aller en mer sur les petits bateaux locaux qui pêchaient le maquereau à la ligne à main ou sur des bateaux plus grands du port voisin qui passaient la nuit à attraper le hareng au filet dérivant. Le week-end les pêcheurs étalaient leurs filets pour qu'ils sèchent et nous leur donnions un coup de main, heureux que nous étions de montrer qu'on pouvait déjà faire un travail d'homme. Mon père et ma mère venaient tous deux d'une grande famille, et j'avais donc beaucoup de cousins de mon âge.

Nous étions les « enfants de la Guerre », nés pendant le dernier grand conflit mondial qui était encore tout proche dans les mémoires. Les pêcheurs avaient été enrôlés dans la marine et beaucoup avaient connu le danger à bord des chasseurs de mines. La plupart de mes oncles avaient été dans ce cas, mais tous étaient revenus sains et saufs. Ceux qui étaient restés au village, loin de tout, n'avaient pas connu les bombardements subis par les grandes villes plus au sud. Dans la famille proche, personne ne reçut le douloureux télégramme officiel annonceur de mort.

Je vivais donc dans cet environnement lorsqu'un dimanche matin mon oncle descendit de son grand pas la rue qui menait à notre maison. Il n'y eut pas les salutations et les

plaisanteries habituelles. Quelque chose n'allait pas. Les deux hommes échangèrent de brefs propos puis se dirigèrent vers le bas du village, avec ces grandes enjambées caractéristiques de leur famille. Il se passa plusieurs années avant que je réalise pleinement l'énormité de la démarche qu'ils s'apprêtaient à faire. Ils allaient annoncer à une jeune femme que leur frère cadet, son mari, père de quatre enfants, s'était noyé.

Vers la même époque, nous perdîmes aussi notre bateau de sauvetage auquel on avait fait appel pour aider des bateaux du coin à rentrer au port. A son bord il y avait des pêcheurs et des volontaires locaux. Et il y a eu cette vague « pas comme les autres », plus grosse qu'à l'ordinaire qui surgit de nulle part, qui approche à vitesse normale puis s'élève jusqu'à ne plus tenir et qui fonce ensuite comme un train fou avec ses centaines de tonnes d'eau bouillonnante. Les gros bateaux eux-mêmes la craignent, et les petits bateaux et parfois les bateaux de sauvetage en sont victimes. Celui dont je parle fut projeté contre la digue et, sous les yeux des gens à terre, ceux qui étaient partis au secours des autres furent pris par la mer. Sur les huit hommes de l'équipage un seul fut sauvé.

### Deux autres tragédies

Dans les années qui suivirent, deux autres bateaux de sauvetage écossais coulèrent avec la plupart des hommes à bord. Dans les deux cas les bateaux qu'ils devaient secourir s'en sortirent. Deux fois donc il y eut une grande cérémonie funéraire où l'ensemble de la communauté exprima son deuil. Les journaux titraient « Le prix à payer pour le poisson ». Les grands journaux nationaux et les caméras de télévision débarquèrent dans le pays pour faire de la copie. Ces étrangers eurent l'air un peu déroutés parce qu'on leur fit souvent mauvaise figure alors qu'il y a d'habitude toujours quelqu'un pour raconter l'histoire aux médias. Mais les gens du pays considéraient que l'enterrement était une affaire privée : ces

étrangers ne connaissaient pas les disparus, de quel droit participaient-ils au deuil ?

**C**e sont les cas inhabituels qui restent surtout présents dans ma mémoire. Norman pratiquait la pêche depuis une vingtaine d'années et avait fait le tour du Royaume-Uni. Au cours d'un week-end qu'il passait à la maison, il s'éloigna un peu de la plage sur un canot. A moins de 10 mètres du rivage, l'embarcation a chaviré. Norman s'est emmêlé dans les laminaires et s'est noyé, à moins d'un kilomètre et demi de son domicile

Alan s'était aventuré plus loin. Il était devenu chef-mécanicien sur un gros chalutier, un travail qui n'était pas sans danger. Mais c'est au port, là où les risques sont a priori moindres, qu'il est tombé par-dessus bord dans la cale sèche.

Et puis il y a eu Sandy qui était un ami. Lui ne s'est pas noyé : il était tombé à l'eau dans le port, quelques minutes seulement. Mais en respirant, il avait absorbé des huiles qui flottaient à la surface. Cela a grillé ses poumons. Ce jour-là il avait échappé à la noyade mais il mourut quand même.

La mer ne gardait pas toujours sa proie. Un week-end un bateau coula alors qu'il faisait route à terre. Il se trouvait alors en Mer du Nord à 100 milles de son port d'attache. L'équipage avait pris place sur le radeau de survie après avoir réussi à transmettre un message radio. C'était l'une des premières fois que le radeau était mis à l'épreuve. A cette époque il

commençait tout juste à remplacer les anciennes embarcations de sauvetage en bois, peu maniables et qui prenaient l'eau. Toutes les autres unités de la flottille étaient déjà rentrées et les équipages profitaient du samedi et du dimanche pour prendre un repos bien mérité. La nouvelle de l'accident se répandit vite dans la localité et la flottille se prépara à reprendre la mer. Comme il n'était pas possible de joindre tout le monde, elle partit avec des équipages de fortune : marins retraités, enfants

En ordre dispersé, chaque bateau quittait le port avec son maigre équipage, faisant route nord-est dans la grisaille de la Mer du Nord. Dans la localité tout le monde écoutait la radio maritime pour saisir les conversations entre les capitaines. On avait oublié la BBC. Car ici on connaissait les gens qui étaient en danger : ils faisaient partie de la communauté. A mesure que les bateaux s'éloignaient, on perdait le contact. Entre les bateaux cependant la radio continuait à fonctionner.

#### Les recherches

Une fois arrivée près de la zone, la flottille se déploya sur un même front, chaque bateau gardant une distance de un mille avec ses voisins. Et le front s'avancé et les vigies scrutaient la mer pour y trouver un signe de vie. Finalement on aperçut un petit objet orange qui montait sur la vague puis retombait dans le creux. Un peu plus tard le bateau le plus proche recueillait les naufragés qui étaient restés vingt-quatre heures sur leur radeau. Deux fois ils avaient été retournés par de grosses vagues.

Puis ce fut le retour vers le port avec une cargaison bien plus précieuse que du poisson. Les pêcheurs les plus pratiquants chantaient les cantiques de la radio parce qu'on était maintenant dimanche. Tout le long de la côte, parents et amis étaient à l'office religieux où l'on entonna le cantique favori « Pour ceux qui sont au péril de la mer ».

Ainsi donc la mer ne gagnait pas à tous les coups, mais elle revenait tôt ou tard rechercher une proie.

Quand l'événement faisait des victimes c'est que, le plus souvent, le bateau n'avait pas pu envoyer un message de détresse ou lancer le radeau de survie avant de couler. A cette époque il n'y avait pas de balises de détresse ni de communication satellite, et les bateaux de pêche coulent très vite quand les conditions atmosphériques sont mauvaises. De nos jours, la façon d'aborder la chose c'est qu'un bateau ne coule pas et que si l'équipage est perdu c'est que quelque chose n'a pas marché. Ce genre d'accident survient lorsque plusieurs éléments s'additionnent et qu'en plus les systèmes de secours ne fonctionnent pas non plus.

**L**e premier signe que quelque chose de grave a pu se produire c'est lorsque personne n'a entendu de message radio depuis un certain temps ou que le bateau n'est pas rentré vers le moment prévu. Les gens commencent à s'inquiéter puis peu à peu ils prennent conscience qu'une fois de plus le sort a jeté son dévolu sur une unité de pêche. A mesure que le temps passe ils espèrent plus ou

moins que, peut-être, malgré tout, le bateau et l'équipage ont survécu. Mais cette lueur d'espoir va s'éteindre et il ne restera plus que la pénible réalité : la mer a encore réclamé son tribut. Et à cause de l'absence des corps, le deuil est encore plus pénible.

Au village il y a une dame qui a perdu son mari, son frère et son fils dans trois événements de mer différents. On a du mal à comprendre cet acharnement du sort, et c'est encore plus dur à supporter. Certaines familles ont plus de chance que d'autres.

### **Ceux qui l'ont échappé bel**

Tous les pêcheurs vous diront qu'il leur est arrivé de passer juste à côté. La plupart avoueront avoir eu peur. Car pour citer le poète Peter Buchan qui était également marin, « Le plus souvent ce qui paraît de fer n'est que preuve d'inconscience ».

Moi aussi je l'ai échappé bel. Nous avions décidé de retourner au port car le temps se gâtait. J'étais de garde à la passerelle avec un mousse. La zone que nous traversions se creusait petit à petit et la mer devenait plus agitée. Nous n'avions encore affaire qu'à un bon coup de vent mais il fallait être tout le temps en alerte. Une vague plus haute que les autres est arrivée et qui n'en finissait pas de monter. Ça allait faire du mal, on était en plein sur son chemin.

Les réflexes dont on nous avait parlé au cours de notre formation, et qu'on aurait voulu oublier, entrèrent en action : maintenez le

bateau face à la vague, sans trop forcer sinon il va passer par-dessus, et vous allez vous retrouver en l'air et en bateau. Pas trop lentement non plus, ce qui serait encore pire. Si le bateau perce la vague, il peut très bien se retourner. La vague monte et monte avant de commencer à se briser environ 20 mètres devant le bateau. On regarde en contre-plongée cette grosse masse grise et écumante foncer vers soi avec la puissance et le bruit d'une locomotive à vapeur. L'eau frappe contre la passerelle et on se tapit pour éviter les éclats de verre éventuels. Ca a tenu, on entend toujours le grondement de la vague, mais elle est passée.

**M**aintenant on dirait que règne un calme étonnant, le bateau ne remue pas de trop. A travers les carreaux de la passerelle ne passe qu'une lumière verdâtre. Quand ils se dégagent un peu, le regard se trouve au ras de l'eau : le bateau est presque complètement sous l'eau, seule la passerelle émerge. Petit à petit cependant il remonte, secouant l'eau qui encombre encore le pont, comme ferait un chien. Les machines ont du mal à fournir assez de puissance car elles n'ont pas été prévues pour pousser toute cette masse en position immergée. Cette phase est dangereuse et même une petite vague tapant juste pourrait vous envoyer par le fond. Les pêcheurs ont l'habitude de croire que ces mauvaises vagues arrivent par groupes de trois, et les scientifiques disent aujourd'hui qu'il y a du vrai là-dedans. Mais ça c'est une autre histoire, pour une autre fois.

Cette fois-ci nous avons eu de la chance. Le bateau refait surface et flotte comme un bateau sait le faire. Mais sur le pont, c'est le grand désordre. Les antennes de la radio ont été décrochées du mât de 10 mètres. Des planches en chêne de 2,5 cm d'épaisseur sont brisées en deux.

L'équipage monte sur le pont pour y mettre un peu d'ordre. Je suis avec le mousse dans la timonerie. Nous les regardons faire tout en surveillant du côté du vent si une autre vague ne se prépare pas à nous tomber dessus. Je demande à l'adolescent : « Tu as eu peur ? ». Il me dit : « Non, parce que je savais que tu n'avais pas peur ! » Je ne lui ai pas confié que lorsque tout a été terminé je me suis assis parce que j'avais les jambes en compote !

Récit de Andrew Smith, spécialiste des engins de pêche à la FAO (Rome)



## L'incurie dramatique des pouvoirs publics

Qui va aller secourir le petit pêcheur traditionnel perdu en mer ?

**L**a pêche en mer est depuis toujours le métier le plus dangereux. Les accidents mortels y sont plus fréquents que dans tous les autres secteurs d'activité. Pour le patron comme pour l'homme d'équipage, presque chaque décision entraîne, d'une façon ou d'une autre, un certain risque : quand va-t-on sortir en mer, où va-t-on aller, est-il temps de se mettre à l'abri, quelle méthode de pêche vaut-il mieux utiliser, faut-il changer de zone, quel est le bon moment pour mouiller l'engin de pêche ou pour le virer, où ira-t-on débarquer les prises, quel est le meilleur moment pour arriver ?

Et dans tout cela il faut bien tenir compte des caprices de la météo, des caractéristiques et de l'état du bateau et de l'équipement, du niveau de compétence des matelots. Il y a aussi la mentalité du patron, ses expériences, son savoir-faire particulier, et les diverses considérations économiques au regard desquelles cela vaut la peine ou pas de prendre des risques.

Au niveau national et international, les responsables ont toujours fait porter leur attention sur les gros bateaux et les bateaux de taille moyenne alors que les accidents et les décès en mer sont bien plus fréquents chez les petits pêcheurs que dans les flottilles de haute mer. Il n'y a là rien d'étonnant quand on connaît les conditions de travail de ces petits pêcheurs. Les embarcations, le matériel de sécurité et de communication, de soins d'urgence et de secours en mer, tout cela est souvent inadéquat.

Prenons l'exemple de la Guinée, en Afrique de l'Ouest. On y dénombre 7 000 pêcheurs artisans. Chaque année en moyenne une embarcation sur 15 connaît un accident. Et cela entraîne un décès par 200 personnes chez cette population de pêcheurs (hommes, femmes, mareyeuses, enfants). Dans une autre région du monde, en Océanie, en 1989-1990 on a enregistré environ 120 décès pour 640 accidents de mer. A ces événements

« ordinaires » viennent s'ajouter les pertes massives en vies et en matériel lorsque se déchaînent les tempêtes tropicales (cyclones, typhons, ouragans).

Dans certaines régions, il y a des « bateaux-mère », de grosses unités accompagnées de nombreuses petites embarcations qui ont leur propre équipage et pêchent à la ligne à main sur des zones relativement éloignées. Ces hommes n'ont qu'un endroit pour se reposer, manger, dormir : le pont du bateau-mère. Leur nourriture est le plus souvent médiocre, et on ne s'inquiète guère de leur sécurité. Il est même arrivé qu'un bateau-mère portugais abandonne carrément en mer une de « ses » pirogues qui avait cinq hommes à bord. Deux sont morts de faim. Quelqu'un est-il chargé de surveiller le comportement de ces bateaux-mère si peu maternels ?

Dans bon nombre de pays, la petite pêche n'est plus synonyme de retard technique et de pauvreté. Ses bateaux peuvent utiliser divers types d'engins de capture et se rendre sur des zones auparavant inaccessibles au petit pêcheur. Beaucoup de ces embarcations possèdent des caractéristiques techniques proches de celles des gros bateaux, notamment des moteurs et de l'équipement de pont assez pesants, ce qui les met aussi en grand danger lorsqu'ils chavirent ou qu'ils embarquent d'importantes quantités d'eau. Ca c'est un aspect regrettable du progrès, car les embarcations qui continuent de flotter même en cas d'accident ont permis de sauver des centaines de marins.

Dans les pays du Tiers monde, les pêcheurs artisans se servent toujours d'embarcations et d'engins de capture traditionnels. Parfois le progrès a fait son apparition, sous forme de matériaux synthétiques ou de moteurs hors-bord essentiellement. Mais certains de ces pays ont réalisé des progrès immenses. On y trouve des bateaux artisans motorisés qui font appel à des techniques de capture importées de

l'extérieur. Les conditions de travail et de sécurité à bord varient suivant les normes sociales et techniques qui prévalent dans le pays, suivant la productivité de la pêche, suivant aussi l'attitude habituelle des gens face au risque, suivant le prix qu'ils attachent à une vie.

#### **Une perte de savoir-faire**

La pêche artisanale a une longue histoire. Au cours du temps, elle a accumulé tout un savoir et tout un savoir-faire, à propos de météorologie et de survie en mer, par exemple. Malheureusement l'introduction de techniques modernes, qui bouleversent souvent les façons de faire traditionnelles, n'a pas eu que des résultats heureux. Citons l'abandon de l'art de la navigation à voile. Et le pêcheur artisan d'aujourd'hui n'est pas toujours très conscient des limites des techniques modernes, ce qui le conduit parfois à prendre des risques inconsidérés. D'autant plus qu'il manque de formation en matière de mécanique et de navigation. Il connaît mal le matériel électronique, le matériel de survie, les gestes à accomplir pour les soins d'urgence, la conduite à tenir en cas de danger.

S'il y a eu perte du savoir-faire traditionnel, ce n'est pas seulement parce qu'on a adopté des techniques modernes venues d'ailleurs. C'est également parce que l'âge des membres d'équipage a évolué. Beaucoup de jeunes sans emploi se tournent vers la pêche tandis que les marins plus âgés et expérimentés ont maintenant tendance à rester à terre. Les jeunes marins, tout comme les jeunes plongeurs, se

sentent moins vulnérables que leurs aînés qui, même s'ils savent moins bien se servir de la mécanique, sont plus aptes à survivre en cas d'accident en mer.

Les petits pêcheurs ont bien peu d'espoir d'obtenir le bénéfice d'une législation appropriée, d'un service de recherche et de secours en mer et d'une aide convenable aux victimes. Pour les petits bateaux de pêche (moins de 12 m), il n'existe en matière de construction, d'équipement de sécurité, de formation et de qualification officielle des patrons et des membres d'équipage aucune réglementation internationale. Très peu de pays ont ratifié le Protocole de 1993 qui a été ajouté à la Convention internationale sur la sécurité des bateaux de pêche (dite de Torremolinos). Cette convention ne s'intéresse qu'aux bateaux de plus de 24 m, et pour qu'elle puisse effectivement s'appliquer, elle devrait être ratifiée par au moins quinze Etats représentant entre eux au moins 55 pour cent de la flotte mondiale. Pour l'heure, ce document reste « un requin en papier ».

#### **Directives facultatives**

Pour les bateaux de 12-24 m, il existe les directives non contraignantes FAO-OIT-OMI de 1980 pour la réalisation des plans, la construction et l'équipement des petits bateaux de pêche. Mais il serait difficile de les appliquer au secteur de la pêche à petite échelle et artisanale. La seule règle internationale qui concerne aussi ces bateaux c'est un passage du Chapitre 5 de la Convention internationale sur la sécurité en mer (SOLAS) : « les bateaux de

moins de 150 tonnes fortes » devront être équipés d'un compas. Et c'est là pratiquement tout.

**L**es gouvernements qui ne se décident pas à ratifier et à appliquer des normes internationales pour mieux assurer la sécurité à bord des gros bateaux de pêche ne vont évidemment pas s'embarasser en plus d'une convention sur la pêche à petite échelle. Elle serait difficile à mettre en œuvre, et cela coûterait cher.

Ici et là cependant, on a essayé de combler cette lacune. Les pays nordiques ont élaboré conjointement des normes de construction et de stabilité pour les unités de moins de 15 m. Il y a aussi le Programme régional pour la sécurité du Projet FAO-Golfe du Bengale (BOBP), mis en route à la suite des désastres causés par le cyclone qui avait frappé le littoral du nord-est de l'Inde en 1996. Le BOBP a sorti un très bon guide pour la sécurité des petites embarcations qui pêchent au large. L'Inde a, d'autre part, mis en place un système d'alerte pour les cyclones. Mais en bout de circuit le contact avec les pêcheurs en mer ou sur les plages reste un point faible.

Dans les Caraïbes et le Pacifique, la FAO a aussi des activités régionales qui concernent la sécurité. Dans certaines îles des Caraïbes, les autorités ont commencé à prendre des dispositions visant à faire appliquer des normes précises pour la construction des petites unités de pêche. On signale également des entreprises semblables au Sénégal, en Guinée et dans les îles du Pacifique notamment, avec la participation d'Ong et d'acteurs extérieurs.

Il faut dire, malgré tout, que ni les législations nationales, ni les responsables politiques ne font grand chose pour lutter contre les risques du métier dans le secteur de la petite pêche. En tout cas on ne voit guère le résultat. Le travail des Ong c'est une goutte d'eau dans l'océan. Dans les pays où il n'y a pas de gros bateaux de pêche on semble s'intéresser davantage à la petite pêche que dans les pays grands producteurs. La législation américaine ne prévoit pratiquement rien pour la petite pêche, et le Japon ne descend pas en dessous de 8 m. Par contre, à la Barbade, à la Grenade, au Sénégal, en Israël on a prévu un certain nombre de normes pour les petits bateaux de pêche, en matière de sécurité notamment. Quel que soit le nombre exact des pays qui peuvent se vanter d'avoir adopté une réglementation afin

d'assurer la sécurité en mer des petits pêcheurs, le tableau général dans ce domaine reste bien sombre. Pour l'heure, et pour ce qui concerne la sécurité, ce secteur est l'un des plus délaissés par le législateur.

Dans certains pays, les pêcheurs qui ne peuvent pas s'acheter le matériel de sécurité prescrit graissent la patte aux inspecteurs ou l'empruntent juste avant l'inspection. Là où il faut une licence de pêche, il n'est pas toujours nécessaire de produire des certificats de navigabilité et de sécurité ou des qualifications officielles pour le patron.

Les services de secours sont de deux types. Il y a les civils, souvent des bénévoles qui agissent à terre et parfois sur un bateau de sauvetage. Il arrive que cela représente le gros des moyens disponibles. Parfois ils viennent en auxiliaires renforcer un service public, dans certains pays industrialisés à vocation maritime, comme le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande Il y a les militaires : marine de guerre, aviation, garde-côte, gendarmerie maritime et divers autres services qui peuvent venir en aide à des personnes et à des bateaux en difficulté (aux Etats-Unis, au Japon, en Israël, par exemple)

Ceci dit, quand des pêcheurs ont des problèmes en mer, la plupart du temps ce sont d'autres marins-pêcheurs qui les localisent et qui les tirent d'affaire. Il s'agit là de solidarité bien comprise : aujourd'hui c'est moi qui t'aide, demain c'est toi qui m'aideras. Sur les lieux de pêche les petits bateaux restent le plus souvent en contact visuel, ce qui permet de sauver des vies en cas de pépin. Dans beaucoup trop de pays on ne se préoccupe guère de la sécurité des marins-pêcheurs, on ne se préoccupe guère de mettre sur pied un service de sauvetage en mer crédible. Il y a plusieurs raisons à cela : prise de conscience insuffisante du problème, manque de fonds, manque de personnel qualifié dans le domaine de la sécurité, la recherche et le sauvetage, absence de bateau adapté, nombre important de petites unités dispersées sur de grandes distances, des îles également nombreuses et éloignées, faiblesse des structures techniques et administratives, et pour terminer, et surtout, le manque de volonté politique. Mais on pourrait encore trouver d'autres causes.

#### **Peu d'influence politique**

Les statistiques officielles semblent sous-estimer le nombre de pêcheurs disparus en mer. Le public ne s'intéresse pas beaucoup

à ces questions, sauf dans le voisinage des victimes. Et les médias n'embrayent là-dessus que s'il y a vraiment beaucoup de morts.

**E**n général le poids politique des pêcheurs est insuffisant pour pousser les autorités à agir et à prévoir le financement de moyens aptes à leur assurer une meilleure sécurité. Les petits pêcheurs sont tellement préoccupés par le quotidien qu'ils ne pensent guère à élaborer une stratégie politique qui aille au-delà de leurs problèmes économiques immédiats. Il est évident que, de par le monde, la grande majorité des petits pêcheurs doivent se débrouiller tout seuls pour assurer leur sécurité en mer et sur les plages. Des services de secours efficaces, on n'en trouve que dans les pays industrialisés.

Ce n'est pas encore aujourd'hui que la sécurité des quelque 15-20 millions d'hommes et de femmes qui pratiquent la pêche à petite échelle et la pêche artisanale va vraiment intéresser les responsables, aussi bien dans le cadre national qu'à l'échelle internationale. Et pourtant ces gens fournissent près de la moitié de la production mondiale de produits de la mer destinée à la consommation humaine. Force est de constater ici l'incurie dramatique des pouvoirs publics : pas de législation, pas de réglementation, pas de formation, pas de financements pour faire fonctionner des services indispensables qui permettraient pourtant de réduire le nombre des accidents et des issues fatales dans la petite pêche.

Qu'est-ce qu'il faut faire ? Adopter deux stratégies essentielles : limiter les

conséquences des accidents, prévenir les accidents. Dans le premier cas, il faut se préoccuper des moyens de recherche et de sauvetage, du matériel de sécurité embarqué, des systèmes de communication d'urgence, de la formation des patrons et des matelots pour qu'ils puissent mieux affronter les situations de détresse.

Dans le second cas, on s'intéressera au plan des embarcations, à la qualité de leur construction, à leur stabilité, à la formation et aux qualifications du personnel, aux systèmes d'alerte météo. On tâchera aussi de réduire les facteurs sociaux-culturels et économiques qui poussent les gens à prendre des risques.

Les pays qui n'ont pas encore adopté des normes précises pour la construction des petites unités de pêche devraient faire appel à des organismes internationaux ou intergouvernementaux qui fourniraient les bases pour une réglementation nationale et son application effective.

Il est possible d'améliorer les plans et les méthodes de construction des embarcations traditionnelles sans dénaturer leurs caractéristiques générales. Il est important notamment de veiller à une bonne flottabilité, même en cas de retournement ou d'invasion par l'eau, et si possible de faire en sorte que les pêcheurs qui sont dans l'eau puissent redresser l'embarcation.

#### **Tenir compte des conditions locales**

Là où l'Administration n'est généralement pas efficace, les programmes basés sur le bénévolat

à l'occidentale ou sur des services de secours publics ne tarderont pas à périlcliter après le départ des experts étrangers et la fin des financements extérieurs.

**L'**une des solutions c'est de chercher à identifier des institutions locales traditionnelles et des hommes influents qui, avec le soutien d'Ong et d'organismes internationaux, pourraient mettre sur pieds leurs propres systèmes de secours en cas d'accident en mer et de tempête ou d'autres services apparentés. L'autre approche c'est de faire durer l'aide extérieure le plus longtemps possible.

Il faudra veiller à bien faire participer les représentants des petits pêcheurs au processus d'élaboration des normes de sécurité et de la réglementation. Il faudra tenir compte de la situation économique de ces gens, de leurs préférences, des matériaux disponibles sur place, de l'infrastructure locale et du niveau de l'environnement technique en général.

Il faut attacher la plus grande attention à la formation et à l'éducation : cours, séminaires, stages, ateliers de travail (d'initiative nationale ou internationale et d'exécution locale), y compris des cours itinérants bien équipés et adaptés aux conditions locales pour la formation des formateurs, de personnes impliquées dans les problèmes de sauvetage, d'agents de vulgarisation et de patrons d'unités de pêche.

Pour que les choses bougent cependant, il faut que les petits pêcheurs puissent faire monter la pression sur le plan politique et élaborer une stratégie pour agir sur l'opinion publique. Pour cela il faut s'organiser à l'échelle locale, à l'échelle régionale et enfin à l'échelle internationale et mondiale. ¶

Article écrit par Menakhem Ben-Yami, conseiller pour le développement et la gestion des pêches, Kiryat Tiv'on (Israël), courrier électronique : benyami@shani.net

## Avis d'ouragan

**Dans les îles des Caraïbes, les dispositifs de précaution en cas d'ouragans varient d'un pays à l'autre**

L'ouragan (hurricane) est une tempête tropicale de forme tourbillonnaire dont les vents dépassent 118 km/h (63 nuds). Ce mot est utilisé quand il s'agit d'un cyclone situé dans l'hémisphère Nord entre le côté est de la ligne de changement de date et le méridien de Greenwich.

Les spirales de vent et de pluie peuvent s'écarter de plusieurs centaines de kilomètres de l'île, où les choses sont calmes. En plus de ces vents forts et de ces grosses pluies, on peut observer un gonflement du niveau de la mer pouvant aller jusqu'à 6 m, ce qui provoque des inondations dans les parties basses du littoral (marée de tempête).

Dans les Caraïbes, la « saison des ouragans » va du 1 juin au 30 novembre. Mais si l'on se réfère aux archives (1885-1996), la plupart d'entre eux surviennent en août, septembre et octobre.

On classe les ouragans selon leur intensité et l'importance des dégâts causés. Les spécialistes de la météo utilisent l'échelle de Saffir-Simpson qui va de 1 à 5.

Catégorie	Vitesse du vent (km/h)	Marée de tempête (m)	Description/dégâts
1	104-133	1,2-1,5	faible
2	134-154	1.6-2.7	modéré
3	155-182	2,8-3,7	fort
4	183-217	4,0-5,5	très fort
5	>217	>5.5	dévastateur

Tableau 1. Classification des ouragans de l'Atlantique

Du 15 mai au 30 novembre, le centre national des ouragans en Floride (Etats-Unis) assure une veille permanente sur les cyclones tropicaux dans le secteur Atlantique, Caraïbes,

Golfe du Mexique et Est-Pacifique. Il diffuse prévisions, analyses et mises en gardes sur les conditions météorologiques dangereuses.

Dans les Caraïbes, l'agriculture, les arbres et arbustes, la pêche sont des secteurs d'activité importants, même dans les îles où ils contribuent relativement peu au PIB. Ces secteurs génèrent des rentrées de devises, permettent le développement des campagnes et du littoral, assurent l'approvisionnement en nourriture, donnent du travail.

Les petits Etats insulaires en développement de cette région sont vulnérables du fait de leur exigüité même, de sorte qu'un seul désastre peut paralyser l'économie et la société pendant une période considérable. A preuve les demandes répétées que ces îles adressent à la FAO afin d'obtenir une aide d'urgence pour relancer le secteur agricole et renforcer les moyens d'intervention lors des désastres provoqués par les ouragans notamment.

Pour préparer les populations, limiter et gérer les dégâts il faut tenir compte des capacités régionales, nationales et communautaires à prévoir des situations de ce type et à y faire face. Actuellement les autorités d'Antigua et Barbuda, de la Barbade, la Dominique, la Grenade, Ste-Lucie, St-Kitts et Nevis, St-Vincent et Grenadines, Trinidad et Tobago bénéficient d'une aide technique de la FAO pour élaborer des plans d'action nationaux et les précautions à prendre pour affronter les menaces que font peser les ouragans sur l'agriculture, les arbres et arbustes et la pêche.

### Dégâts dans le secteur de la pêche

Le tableau 2 donne un ordre de grandeur des dégâts causés dans le secteur de la pêche pour quelques îles de la région. Il est assez remarquable que depuis 1985 on n'ait pas eu à déplorer de disparition de pêcheur en mer alors qu'entre cette date et 1998 les ouragans ont fait 640 victimes. Le système d'alerte précoce mis en place diffuse des avis en

Tableau 2. Estimation des dégâts causés par de récents ouragans atlantiques au secteur de la pêche dans les îles des Caraïbes

Île	popula- tion	Super- ficie (km)	Nombre de pêcheur s	Nom et catégorie	Date	Dégâts estimés
Dominique	78,000	750	1,700	Iris - 1  Luis-4  Marilyn- 2-3	22 août-4 sept 1995; 27 août-11 sept 1995; 12-22 sept 1995	Sites de débarquement et bateaux endommagés, perte de bateaux, de moteurs, d'engins de capture, de revenus. Perte totale de l'effort de pêche : \$1,4 million
Antigua & Barbuda	80,000	442	1,200	Luis - 4	27 août-11 sept 1995	34 bateaux détruits, 79 sérieusement endommagés, 6 perdus en mer, 11 000 casiers perdus, 5 palangres perdus, dégâts aux installa- tions à terre. Total : \$1,6 mil- lion
St-Kitts/ Nevis	46,000	360	850	Luis - 4	27 août-11 sept 1995	Total des dégâts dans le sec- teur agricole : \$14,3 millions. 12 bateaux endommagés, 2 247 casiers perdus, 350 pêcheurs touchés. Total des dégâts pour la pêche : \$82 mil- lions
Antigua & Barbud	80,000	442	1,200	Georges - 4	20-21 sept 1998	1 bateau détruit, 1 perdu en mer, 18 sérieusement endommagés, 11 017 casiers perdus, dégâts aux installa- tions à terre. Total : \$1,3 mil- lion
St-Kitts/ Nevis	46,000	262	850	Georges - 4	20-21 sept 1998	Total des dégâts dans le sec- teur agricole : \$10,9 millions, 120 pêcheurs touchés, 10 bateaux endommagés, 1 500 casiers perdus. Total des dégâts pour la pêche : \$25 mil- lions

Source : FAO 1998

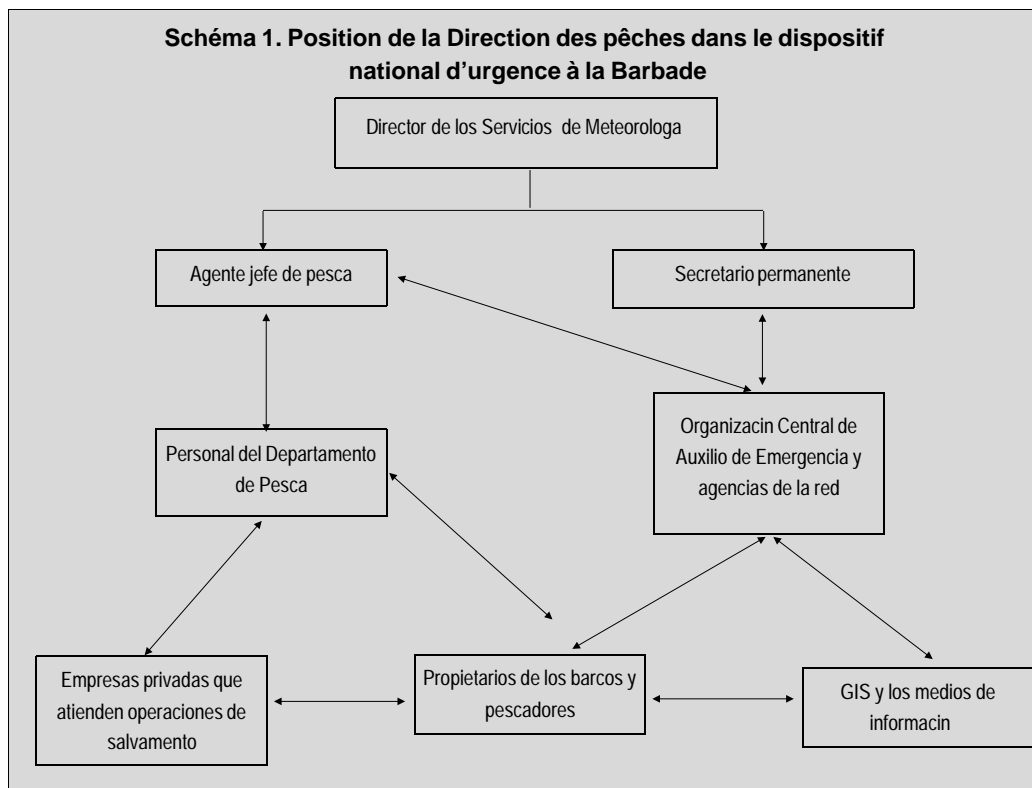
différentes étapes suivant le degré de certitude quant au parcours et à l'approche du phénomène. Cela permet aux populations de prendre leurs dispositions.

Il y a d'abord un « bulletin » puis un « avis », puis une pré-alerte (« watch ») et enfin une alerte (warning « warning »). En général la population est prévenue 36 heures à l'avance de l'endroit où l'il du cyclone va atteindre la terre et du secteur affecté par les vents violents. Malgré le système d'alerte, les dommages causés aux installations portuaires, aux bateaux, engins de pêche et moteurs sont importants. Sur le Tableau 2 on voit que les engins de capture perdus sont essentiellement des casiers, qui sont fabriqués

avec du grillage galvanisé. Avant l'apparition de la tempête les pêcheurs ont du mal à récupérer tous leurs casiers car il est impossible de les transporter sur le pont en un seul voyage. En plus, dans certaines îles, les lieux de pêche sont assez éloignés.

Les pêcheurs artisans utilisent généralement entre 70 et 100 casiers. Quand un casier est perdu, il continue à fonctionner pendant 9 ou 12 mois, le temps qu'il faut pour que la rouille fasse son uvre. On appelle « ghost fishing » (pêche fantôme) ces captures inutiles.

Afin de résoudre ce problème, on a essayé d'utiliser des matériaux biodégradables pour



la fabrication des casiers, des cordages également biodégradables pour que les pièges perdus tombent au fond, diverses méthodes d'attache pour empêcher que les casiers ne soient emportés par les forts courants et les remontées sous-marines qui accompagnent les ouragans et les tempêtes.

On constate que la plupart des pêcheurs ne mettent pas en route leur plan d'urgence personnel tant que « l'advisory » (mise en garde) n'est pas suivi du « watch » (pré-alerte) puis du « warning » (alerte). Il y a donc un manque de préparation et de la précipitation lorsque les choses se gâtent. D'un point de vue économique, ce retard dans la réaction peut se comprendre mais il empêche les pêcheurs de prendre les mesures qui s'imposent à temps.

Le Tableau 2 indique cependant que les pertes estimées de la pêche pour 1998 à Antigua et Barbuda et St-Kitts/Nevis ont été inférieures à celles de 1995. Cela voudrait dire que les gens sont peut-être plus conscients des risques et mieux préparés.

Chacun de ces pays insulaires possède un organisme national de coordination pour faire face à ces désastres naturels. A la Barbade, il s'appelle CERO (Central Emergency Relief Organisation), à la Grenade NERO (National Emergency Relief Organisation), aux Iles Vierges (États-Unis) VITEMA (Virgin Islands

Territorial Emergency Management Agency). VITEMA a publié une brochure, *How to Prepare Your Vessel to Survive a Hurricane in the US Virgin Islands*, qui s'adresse essentiellement à la navigation de plaisance locale mais qui peut également s'avérer utile pour d'autres types de bateaux dans les Caraïbes. On y cite cinq facteurs principaux pour passer à travers l'ouragan : un port sûr, une bonne préparation, du matériel d'amarrage et d'ancrage solide et une bonne technique, de la chance. Mais on y lit aussi qu'un bateau n'a qu'une toute petite chance de résister à un impact direct de l'ouragan.

#### Les organismes concernés

Les Directions ou Divisions des pêches sont directement responsables de la sécurité des flottilles et doivent répondre aux besoins des populations de pêcheurs en cas de désastre. Pour ce faire, ces organismes sont en contact avec un certain nombre d'autres organismes membres du dispositif d'urgence national et avec le secteur privé. Le schéma 1 présente un organigramme simplifié de ce réseau pour la Barbade. Au niveau ministériel, la coordination entre les ministères et les organismes qui en dépendent est assurée par diverses commissions nationales. La Direction des pêches est généralement représentée dans certaines d'entre elles. Dans le dispositif national d'urgence on trouve également des associations, des radioamateurs, des radios locales, la Croix-Rouge. Au niveau de la région



Caraïbes la coordination est assurée par la CDERA (Caribbean Disaster Relief Organization).

Dans la plupart des îles, la Coordination nationale publie des « Procédures de mobilisation » qui précisent le rôle de chaque organisme membre du réseau aux divers stades de l'alerte et de la préparation. La Direction des pêches doit en principe s'occuper des bateaux, engins de capture et autre équipement, sans toutefois avoir la charge du ravitaillement en nourriture et des fonds d'urgence. A ce sujet il faut noter que les budgets annuels ne prévoient aucun financement particulier pour aider la Direction des pêches à mieux organiser les mesures de précaution. Les fonds sont ordinairement pris sur les dépenses de fonctionnement et d'entretien ou proviennent de la perception de divers loyers.

La plupart des directions des pêches suivent un cycle annuel d'activités en rapport avec les ouragans. Les plans d'alerte ont pour but principal de sauvegarder la flotte de pêche. Ils prévoient aussi certaines mesures et du personnel pour protéger les locaux et les dossiers du service, comme c'est le cas pour tous les services de l'administration.

La plupart des îles possèdent un système de liaison par VHF qui permet des liaisons quotidiennes d'un bateau à l'autre et des bateaux vers la terre ferme. A la Grenade et à Ste-Lucie, c'est la Direction des pêches qui a la charge du réseau. Celui-ci comporte un

janvier	période creuse
février	
mars	révision de l'équipement, constitution de stocks pour la période cyclonique, élaboration du plan d'action
avril	
mai	
juin	entraînement et tests, maintien des précautions
juillet	
août	
septembre	
octobre	évaluation de la saison cyclonique
novembre	révision du matériel à la fin de la saison
décembre	

Tableau 3. Cycle annuel du plan d'alerte à la Barbade

élément important, le « phone-patch », qui diffuse deux fois par jour des annonces météorologiques destinées aux populations de pêcheurs, vers 6 h du matin et 6 h du soir. Ce service est installé chez un technicien de la Direction des pêches. Il y a aussi un opérateur privé (Vega One) qui offre également un service météo quotidien. Le « phone-patch » de la Direction des pêches se contente de reprendre les bulletins du Service météorologique tandis que Vega One commente des informations météo reçues d'une autre source.

La diffusion des précautions à prendre en direction des pêcheurs et de l'ensemble de la population se fait par tout un ensemble de moyens. Pour communiquer avec les divers acteurs du secteur de la pêche, Il y a des brochures, des affiches, des tracts et un certain nombre d'autres vecteurs :


- émissions radio avec appels en direct ;
- suppléments consacrés aux ouragans dans les journaux ;
- conférences et débats organisés par le Département des pêches ou la Commission nationale de secours d'urgence ;
- annonces à la télévision ;
- contacts directs du personnel technique et autres agents avec la population.

Malgré toutes ces façons de procéder, il semble cependant que les milieux de la pêche ne sont pas bien préparés pour affronter les ouragans. On comprend qu'à Antigua et Barbuda, à St-Kitts et Nevis, qui ont subi des ouragans en 1995 et 1998, les gens prennent davantage de précautions qu'à la Barbade et à la Grenade qui n'ont pas été touchées par les tempêtes tropicales depuis une dizaine d'années.

Les propriétaires de bateaux et les pêcheurs connaissent généralement les mesures de précaution prévues par les Directions des pêches. La plupart savent ce qu'ils ont l'intention de faire en cas d'ouragan ou si la mer devient mauvaise. Pourtant peu de gens mettent par écrit les instructions ou prévoient des arrangements avec leurs collègues pour une assistance mutuelle. Peu ont testé la fiabilité de ce qu'ils envisagent de faire en cas d'urgence.

**P**ar l'intermédiaire des commissions nationales de coordination des secours d'urgence et des Directions des pêches les autorités des îles des Caraïbes devront continuer à renforcer les mesures de précaution actuelles pour diminuer les pertes et les dégâts causés par les ouragans et les tempêtes. Elles porteront leur attention sur les points suivants :

- Elaboration d'un plan d'urgence plus complet pour le secteur de la pêche : mesures visant à minimiser les pertes de matériel, casiers, etc., espaces pour mettre les bateaux à l'abri sur le littoral, fonds d'urgence, problèmes des activités post-capture ;
- Là où cela n'existe pas encore, il faudra mettre en place un réseau VHF ou HF pour diffuser les bulletins météo et assurer une liaison entre les bateaux et une station à terre ;
- Il faudra organiser un programme de formation pour les pêcheurs et les populations de pêcheurs afin que les gens soient mieux au courant des mesures de précaution prévues pour ce secteur d'activité et qu'ils préparent par écrit un plan individuel qui donnera lieu à un exercice pratique chaque année ;
- Il faudra prévoir un budget annuel pour aider les gens à mieux se préparer, notamment par des simulations qui permettront de déterminer les solutions les plus justes ;
- Il faudra faire participer les organisations de pêcheurs et les communautés de pêcheurs à la préparation des plans d'urgence ;
- Il faudra constituer un groupe d'assurances maritimes, de préférence dans le cadre général des Caraïbes afin de maximaliser le nombre d'adhérents et de minimiser le coût des contrats ;

Il faudra prévoir un système de prêts, géré par les banques ou les organisations de pêcheurs pour permettre le remplacement des bateaux et de l'équipement qui auraient disparu dans le désastre. 

Ce texte a été rédigé par Bisessar Chakalall, fonctionnaire régional de la FAO pour les Caraïbes, Bridgetown (La Barbade)

Chercher de l'information sur la Toile

## En naviguant en toute sécurité

**Internet constitue une bonne source d'information sur les divers aspects de la sécurité en mer**

La pêche est l'un des métiers les plus dangereux qui soit. Pour se faire une idée de la chose, il suffit de parcourir le contenu de presque tous les sites consacrés à la pêche et aux risques professionnels. A l'adresse [http://www.cdc.gov/niosh/97163\\_58.html](http://www.cdc.gov/niosh/97163_58.html), il est dit qu'aux Etats-Unis, l'un des pays les plus avancés en matière de technologie et de sécurité, la pêche est effectivement le métier le plus dangereux. En 1998, parmi les pêcheurs professionnels le taux de décès était de 179 pour 100 000 personnes. C'est seize fois plus que chez les pompiers et les policiers, par exemple, et presque huit fois plus que pour les chauffeurs professionnels de véhicules automobiles.

Sur le site anglais <http://www.shipping.detr.gov.uk/fvs/> on apprend que sur la période 1995-1996 la proportion d'accidents mortels a été de 77 pour 100 000 alors que dans les mines et les carrières (le deuxième secteur le plus dangereux) le taux est de 23,2 pour 100 000. Au cours des six dernières années on ne note pas d'amélioration. En 1992, pour une flotte composée de 10 953 unités, on a enregistré 494 accidents. Cinq ans plus tard, en 1997, les accidents concernant les bateaux étaient au nombre de 485 alors qu'on ne comptait plus que 7 779 unités de pêche. Ces chiffres n'incluent pas les accidents personnels dont ont pu être victimes les pêcheurs à bord. On estime que les accidents de ce type sont loin d'être tous répertoriés.

Dans les pays développés, on a beaucoup mieux pris conscience des questions de sécurité et, grâce à la législation, aux satellites et autres nouveaux moyens de communication, le nombre d'accidents et de perte de vie humaine en mer a chuté. Grâce aux progrès techniques, les opérations de recherche et de sauvetage ont beaucoup gagné en efficacité.

Dans les régions tempérées, les pêcheurs courant le plus de risques sont ceux qui travaillent à bord de bateaux mal entretenus ou

instables et ceux qui connaissent mal les mesures de sécurité à bord, les techniques et le matériel de survie. Le NIOSH (Institut national de la sécurité au travail), dont le site est <http://www.cdc.gov/niosh/pubs.html>, note les longues heures de travail, les mauvaises conditions atmosphériques et d'autres aspects de l'environnement de travail comme autant d'éléments qui font de la pêche un métier particulièrement dangereux. Dans les ateliers de transformation à bord, le personnel risque aussi l'accident à cause des machines, des outils et des heures de travail qui s'allongent.

En Asie pendant la mousson, la mer est plutôt agitée. Sur les petites embarcations de pêche, le matériel de survie et de communication est généralement insuffisant, surtout lorsque la situation devient critique. Pour de nombreux pays en développement il n'existe pas de données vraiment fiables sur le nombre d'accidents et de décès en mer. Le manque de documentation sur la question de la sécurité des marins au travail se retrouve sur le web.

En 1977, 45 pays ont signé la première convention internationale relative à la sécurité à bord des bateaux de pêche. Il s'agit de la Convention Torremolinos de l'OMI (Organisation maritime internationale) dont le site est <http://www.imo.org>. Elle prévoit bien un ensemble de normes de sécurité pour les unités de plus de 24 m. Mais, faute d'avoir obtenu le nombre requis de signatures pour sa ratification, elle n'est pas appliquée à ce jour.

### Larges modifications

En 1993, un Protocole est venu apporter d'importants amendements à cette convention dans le but de parvenir à un meilleur consensus entre les Etats membres de l'IMO. Dans l'Union européenne la directive 97/70/EC de la Commission européenne, qui est entrée en vigueur le 1 janvier 1999, harmonise les normes de sécurité pour les bateaux de plus de 24 m. Il faut noter qu'à l'échelle mondiale la plus grande partie des pêcheurs travaillent avec des

bateaux de moins de 24 m. Sur le site de la Marine Coast-Guard Agency du Royaume-Uni (<http://www.mcagency.org.uk/consult/fv99rial.pdf>) on trouvera un document très intéressant qui traite de cette directive.

Dans le domaine de la sécurité en mer, l'un des sites les plus importants est sans doute celui des garde-côtes américains, à l'adresse <http://www.uscg.mil>. Sur la page News de leur Service de la sécurité de la navigation on apprend que celui-ci sauve tous les jours en moyenne seize vies humaines, porte secours à 361 personnes en difficulté et permet également de sauver des biens estimés à 2,5 millions de dollars. Le site des garde-côtes canadiens (<http://www.ccg-gcc.gc.ca>) est lui aussi très complet. On trouvera son bulletin national sur [http://www.ccg-gcc.gc.ca/echo/111296/111296\\_le.htm](http://www.ccg-gcc.gc.ca/echo/111296/111296_le.htm). Sur le site américain comme sur le site canadien on s'intéresse plus à la sécurité de la navigation de plaisance qu'aux bateaux de pêche. Pour ce qui est de la sécurité des pêcheurs en mer, on reste plutôt sur sa faim. Le Rapport sur la sécurité des bateaux de pêche de la Force d'intervention pour les bateaux de pêche en difficulté des garde-côtes américains, daté d'avril 1999, est un document bien fait. On peut le charger sous Word 97 zip, format HTML ou PDF à partir de <http://www.uscg.mil/hq/g-m/moa/docs/fishing.htm>. Pour obtenir le texte imprimé, envoyer un courrier électronique à [fldr-G-MOA@comdt.uscg.mil](mailto:fldr-G-MOA@comdt.uscg.mil) ou une lettre au Commandant (G-MOA), United States Coast-Guard Headquarters, 2100 2nd St. SW, Washington DC 20593-0001.

Le site web du Département de l'environnement, des transports et des régions (DETR) du Royaume-Uni est <http://www.shipping.detrgov.uk/fvs>. On y trouvera un document de consultation sur la sécurité des bateaux de pêche. Sur le même sujet, mais dans un autre azimut, on trouvera les statistiques des incidents en mer concernant les bateaux de pêche professionnelle d'Hawaii sur <http://www.aloha.net/~msohono/fishvsl/fisrpt.pdf>.

De nombreuses entreprises privées proposent des cours online sur la sécurité en mer qui sont approuvés par l'Association nationale pour l'administration de la législation sur la navigation et reconnus par les garde-côtes américains, par exemple <http://www.boat.us.com>. On reçoit tout le matériel pédagogique nécessaire et à la fin du cours, si l'on obtient une note de 80 au moins,

on peut demander un certificat, ou l'imprimer soi-même.

### Les plongeurs

Les risques auxquels sont confrontés les pêcheurs de pectens ou d'ormeaux sont les mêmes que pour tous ceux qui pratiquent la plongée sous-marine (décompression...). Les plongeurs souffrant d'accidents ostéo-arthro-musculaires de décompression semblent être davantage sujets à une ostéonécrose des membres. Les lésions cérébrales sont un autre risque associé à la maladie de décompression. Le site <http://www.diversalernetnetwork.org/> fournit une documentation à jour sur tout ce qui concerne les plongeurs.

Les pays du G8 ont pris une initiative ambitieuse qu'ils ont appelée MARIS (Maritime Information Society, <http://www.maris.int>). Il s'agit notamment de développer des instruments de navigation perfectionnés pour les transports maritimes afin d'assurer au mieux la sécurité en mer et de prévenir les dommages à l'environnement. Le Système électronique d'information et d'affichage de cartes (ECDIS) de MARIS a pour but de produire des cartes de navigation électroniques conformes aux normes internationales adoptées par l'Organisation maritime internationale (IMO) et l'Organisation hydrographique internationale (<http://www.shom.fr/ohi/iho.html>). MARIS a également pour but de fournir des prévisions météorologiques en ligne, des avis et des alertes. Ces moyens techniques perfectionnés seront un jour utilisés à bord de tous les navires, y compris les bateaux de pêche. Ils devraient permettre d'améliorer la sécurité en mer et être fort utiles au cours d'éventuelles opérations de sauvetage.

Sur le site [http://www.maris.int/proceed/chevr\\_en.htm](http://www.maris.int/proceed/chevr_en.htm), on trouvera un article qui détaille les avantages que les pêches maritimes espèrent retirer du projet MARIS.

La page d'accueil du Réseau des centres de coordination des secours se trouve à l'adresse <http://www.rcc-net.org/>. Elle sert de forum de discussion sur les divers aspects des opérations de recherche et de sauvetage aériennes et maritimes. Le site <http://www.rcc-net.org/rcc/index.htm/> contient des liens avec les centres de secours de dix-sept pays. Et sur le site <http://www.rcc-net.org/rcc/sarlinks.htm> on trouvera également des liens vers des

## Pour conjurer le sort

Depuis les temps préhistoriques, les gens ont utilisé divers moyens, aussi ténus fussent-ils en apparence, pour tenir en respect les esprits de la mer. En pays de chrétienté on trouve à bord des bateaux des objets de dévotion à l'image de la Vierge Marie ou de quelque saint. Certains marins portent des médailles ou des porte-bonheur. En Micronésie, on décore l'avant de l'embarcation, parfois avec de simples bouts de planches peintes ou sculptées, et on espère ainsi écarter le mauvais temps et trouver son chemin sur un océan où n'apparaît nul sentier et se protéger aussi contre l'ennemi. Les chasseurs Inuit cousent des amulettes dans leurs vêtements et mettent leurs précieux gris-gris à l'abri dans des sachets étanches.

Il y a des choses qu'il ne faut pas faire, sinon on va à l'échec ou l'on attire quelque calamité. Il ne faut pas porter un parapluie sur un bateau, il ne faut pas changer le nom d'un bateau, il ne faut pas ouvrir une écouteille quand on est en mer. En Ecosse et en

Irlande, il ne faut pas porter de vêtements teintés avec des couleurs à base de plantes marines car la mer va vouloir reprendre ce qui lui appartient. A Terre-Neuve, on ne doit pas garder le premier poisson de la journée. On doit cracher dessus et le rejeter à l'eau, et c'est ainsi que la pêche sera bonne.

Il y a un certain nombre d'années, j'étais aux îles Turks et Caicos. Parmi les débris d'un naufrage, j'avais trouvé une minuscule figurine qui devait dater du XVIIIe siècle. La femme du capitaine, qui était des Bermudes, voulut absolument que je la jette par-dessus bord avant de prendre la mer. « Elle a fait couler un bateau, disait-elle. Et je ne veux pas qu'elle en coule un autre parce que j'aurai laissé faire ».

Citation de Peter Benchley, sur le site [http://seawifs.gsfc.nasa.gov/OCEAN\\_PLANET/HTML/ocean\\_planet\\_book\\_seafaring\\_intro.html](http://seawifs.gsfc.nasa.gov/OCEAN_PLANET/HTML/ocean_planet_book_seafaring_intro.html)

organismes de secours dont une bonne partie font appel à des techniques de communication spatiale. Enfin il existe une liste mondiale détaillée de liens avec des organismes de sauvetage en mer sur le site <http://www.sea.rescue.de/services.html>. 📄

Article écrit par Omkar G. Krishnan du Centre de documentation de l'ICSF à Chennai (Inde)

## Nous tirons trop sur les stocks

**Les prix n'ont pas d'influence sur une demande en augmentation. Or les ressources halieutiques sont sollicitées au maximum. Les affaires vont bien malgré le surinvestissement et l'amenuisement des stocks**

**D**ans le secteur de la pêche on observe de nos jours une contradiction fondamentale. Malgré une sérieuse surpêche et l'amenuisement des stocks, malgré un surinvestissement considérable dans les capacités de capture, les entreprises de pêche continuent à faire des bénéfices. Selon un rapport récent de la FAO, pour 60-70 pour cent des stocks mondiaux, il faudrait une action urgente afin de contrôler ou de réduire l'effort de pêche et empêcher que leur état ne se détériore encore davantage. Il faudrait de même songer à réhabiliter les stocks épuisés. Ceci dit, selon le même rapport, la plupart des pêcheries maritimes restent viables d'un point de vue économique et financier bien que les stocks dont elles dépendent soient pleinement exploités ou surexploités.

Les rapports concernant des pêcheries individuelles confirment les estimations de la FAO sur l'état des stocks mondiaux et sur les tendances : la dégradation graduelle des stocks est inmanquablement suivie d'un brusque effondrement. Au cours des années 50 et 60, le développement des flottes de pêche des pays industrialisés a provoqué une sérieuse exploitation des poissons démersaux dans l'Atlantique-Nord et le Pacifique-Nord.

Au cours des années 70 et 80, les pêcheries de l'Atlantique-Sud et du Pacifique-Sud ont subi un effort de pêche croissant de la part de flottilles venues de certains pays industrialisés qui opéraient à partir de 1983 dans le cadre d'accords de pêche, et aussi de la part des États riverains dont les flottilles étaient en pleine expansion. En 1975, 60 pour cent des captures étaient réalisées dans les pays du Nord tandis qu'en 1993 c'est le Sud qui produisait 60 pour cent du poisson. La FAO note également le transfert des excédents de moyens de capture du Nord vers le Sud : « Il convient d'attribuer en grande partie la dégradation mondiale des ressources halieutiques à une capacité de capture excessive. Lorsqu'on retire d'une

pêcherie particulière les bateaux qui y sont de trop, il faut veiller à ce qu'ils n'aillent pas constituer une surcapacité de capture dans une autre pêcherie. » Au cours des années passées, on a souvent vu des navires « sortis de flotte » dans les pays industrialisés aller pêcher dans des pays en développement où la ressource était déjà surexploitée.

En Namibie, les stocks ont été fortement surexploités par des flottilles de pêche lointaine (essentiellement européennes) jusqu'en 1989. Malgré l'application d'un régime de limitation des captures depuis près de dix ans, les stocks ne se sont pas encore pleinement reconstitués. Les stocks démersaux du Maroc, de Mauritanie et du Sénégal sont en train d'atteindre des seuils critiques tandis que leurs ressources pélagiques sont depuis peu ciblées pour de vrai. Au cours des années 80, les zones de pêche du Sud-Chili ont également été fortement surexploitées. En Argentine, la production de la ZEE est depuis un certain temps en phase descendante. On est arrivé à une fermeture inattendue de la pêche au merlu en janvier 1999.

La dégradation des stocks est le résultat final d'un certain nombre de facteurs : subventions, progrès techniques constants pour la localisation, la capture, la manutention et le stockage du poisson, faiblesse des politiques de gestion et de régulation (suivi, contrôle, surveillance) des États côtiers, prix à la vente favorables. Or, malgré la dégradation avérée de la ressource, il apparaît que le secteur de la pêche ne s'en sorte pas trop mal.

Dans cet article on essayera d'élucider ce curieux phénomène en examinant divers facteurs qui jouent sur l'offre et la demande.

### **L'inélasticité des prix**

Compte tenu du fait que la demande mondiale est actuellement caractérisée par une inélasticité des prix (voir encadré), compte tenu

## Elasticité des prix

L'augmentation de la demande pour le poisson est déterminée par la croissance démographique et l'élévation des revenus réels par habitant, d'une part, et par l'évolution des prix des produits de substitution, la viande par exemple. C'est ainsi pour la plupart des denrées. Les fluctuations de l'offre ou de la demande qui provoquent un sur-approvisionnement ou un sous-approvisionnement sont généralement compensées par la hausse ou la baisse des prix du marché. Cette réaction est habituellement mesurée par « l'élasticité de la demande », c'est-à-dire la variation de la demande en fonction des prix.

Par exemple, une augmentation de 6 pour cent de la demande causée par une baisse de 10 pour cent des prix (en tenant compte de l'influence éventuelle

d'autres facteurs) donne un coefficient d'élasticité des prix de  $+ 6\% - 10\% = 0,60$ .

Un coefficient compris entre 0 et 1 signifie qu'un « sous-approvisionnement » est compensé par la hausse des prix dont profite le producteur. Donc, si on a une demande mondiale inélastique (à cause de la croissance de la population et de la hausse des revenus réels moyens), les flottilles s'en tireraient mieux sur le plan financier si elles restreignaient leurs capacités de capture et leur effort de pêche. En même temps, on constaterait évidemment une diminution de la surpêche sur le plan mondial.

La réalité est un peu différente car chaque pays poursuit ses propres objectifs.

du fait que la population augmente et que les revenus par habitant progressent en termes réels alors que dans toutes les principales pêcheries l'offre est stagnante, parfois même en diminution, pour les flottilles de pêche les facteurs de l'offre et de la demande jouent sans doute à plein.

Autrement dit, à cause de l'insuffisance des politiques de gestion et de régulation, la dynamique de la demande a tendance à pousser l'effort de pêche mondial au-delà des seuils de rendement optimal durable (MSY). Ce processus est amplifié par les progrès techniques, eux-mêmes liés aux subventions qui favorisent le renforcement des capacités de capture et l'effort de pêche.

Ainsi donc, la dégradation de l'état des pêcheries mondiales est, dans une large mesure, provoquée par la demande, qu'elle soit locale, extérieure, dépendante d'accords de pêche, ou un mélange des trois. En Asie, aux Etats-Unis et en Europe, c'est la demande intérieure locale qui est la principale cause de cette dégradation. En Afrique ce sont les accords de pêche. Dans certains pays latino-américains, ce sont les exportations qui déterminent l'importance de la dégradation des stocks.

Ce qui s'est passé récemment dans les pêches côtières de bon nombre de pays confirme ces propos : dans le Sud-Chili, pour les espèces démersales du Sénégal, de la Mauritanie, du Maroc, dans le Lac Victoria avec la perche du Nil. En Argentine, la production de merlu était en baisse depuis la fin des années 80, et il a fallu

fermer cette pêcherie en juin 1999 (voir SAMUDRA n 20, pages 3-7), bien avant les prédictions des experts.

L'augmentation récente des cours mondiaux a entraîné un accroissement substantiel de l'effort de pêche sur les bancs de pélagiques en Afrique de l'Ouest. Là aussi on ira sans doute au-delà des seuils de rendement optimal durable.

Le processus de dégradation d'une pêcherie présente habituellement trois phases. Au cours de la Phase I, une pêcherie jusque là « non développée » est intégrée au marché par le biais d'un développement des infrastructures et du secteur de la transformation et des liens commerciaux ou grâce à des accords de pêche. Les investisseurs privés premiers venus sur l'affaire dégagent de fabuleux profits du fait de l'augmentation de la demande et de cet accès à des ressources encore vierges.

Vient alors la Phase II où l'on constate une envolée des investissements et des changements de pavillon. La surpêche fait son apparition, puis c'est la baisse des captures par unité d'effort et de la production réelle.

**L**es entreprises de transformation et de négoce sont alors forcées de payer davantage le producteur afin de faire tourner leurs investissements et parce qu'il y a de la concurrence pour obtenir une matière première qui se raréfie. Ces augmentations sont répercutées, à vrai dire faiblement, sur les circuits de transformation car elles sont essentiellement compensées par une réduction

des marges bénéficiaires et/ou des subventions.

### L'effondrement

L'augmentation des prix au producteur et les subventions permettent de maintenir l'effort de pêche pendant un certain temps parce que ces deux éléments compensent le déclin de la production réelle. Mais l'effondrement de la pêcherie se produit dès lors que le circuit de production (capture, transformation, commercialisation) n'est plus financièrement viable dans un marché où règne une concurrence brutale. Autrement dit, suivant les coûts de transformation respectifs, le marché mondial a un effet régulateur sur les prix locaux. Il arrive aussi parfois que de mauvaises conditions océanographiques fassent chuter la production, ce qui hâte le déclin final.

Au cours de la Phase III, les pressions économiques et sociales nées des faillites effectives ou imminentes déclenchent des réactions politiques et financières prévisibles. Face aux pertes d'emplois, les syndicats réagissent.

Bien que la capacité de pêche et l'effort de pêche décroissent, des subventions et des dégrèvements fiscaux plus importants les maintiennent cependant à des niveaux incompatibles avec un objectif de réhabilitation des stocks et une gestion des pêcheries qui soit rationnelle sur le plan économique. Il en résulte un état permanent de surpêche tandis que subventions, réductions d'impôts, surcapacités restantes et renforcement des mesures de gestion et de contrôle stabilisent une situation qui ne constitue pas cependant une solution satisfaisante, à la fois d'un point de vue économique, social et écologique. Le danger latent c'est que les stocks qui font l'objet d'une surexploitation chronique s'effondrent complètement lorsque aux facteurs précédents viennent s'ajouter des conditions océanographiques défavorables. Pour illustrer la chose, on trouvera une abondance d'exemples concernant des pêcheries de hareng, de pilchard, d'anchois, de saumon sauvage, de cabillaud, de flétan

Lorsqu'une bonne partie de la production est prélevée par des flottilles étrangères dans le cadre d'accords de pêche, la séquence des événements diffère quelque peu. A la fin de la Phase II, les accords ne sont pas reconduits parce que les volumes pêchés ne couvrent tout simplement plus les frais d'exploitation.

Actuellement la production mondiale de poisson de très bonne qualité et de qualité moyenne est d'environ 60 millions de tonnes. Le poisson à usage industriel représente 30 millions de tonnes. L'aquaculture produit 30 millions de tonnes.

On estime que les capacités de capture mondiales sont excédentaires de 40 pour cent. Autrement dit, environ 60 pour cent seulement de la flotte de pêche mondiale suffirait pour capturer ces 90 millions de tonnes de poisson de mer sauvage. Toutes sortes de subventions nous ont conduits à une telle situation : carburant détaxé, aides à l'investissement, transfert de navires sous un autre pavillon, paiements compensatoires pour les accords de pêche, protection des importations. On estime que les coûts d'exploitation de la flotte mondiale sont plus d'une fois et demie supérieurs aux profits tirés de ce secteur d'activité.

Le poisson est un produit très hétérogène, tant en matière de qualité que de prix. On peut d'emblée distinguer au moins trois catégories :

- Les petits pélagiques qui vivent en bancs. Dans les pays du Nord, ils sont destinés essentiellement à l'industrie minotière, mais dans les pays du Sud ils entrent largement dans l'alimentation des gens aux revenus modestes. Les prix au producteur varient entre 0,15 et 0,20 dollar le kilo. Au cours des vingt dernières années, les prix réels ont baissé. Depuis 1998 cependant, on observe une forte remontée des cours.
- Crevette et saumon (sauvage et d'élevage). Les prix de gros varient entre 3,5 et 7 dollars le kilo. Au cours des dix dernières années, les prix ont chuté de 60 pour cent en monnaie constante.
- Poisson démersal de qualité (cabillaud, églefin, merlu, lingue, sébaste et autres espèces semblables à chair blanche). Les prix au producteur se situent entre 0,45 et 1,5 dollar le kilo. Les prix au marché de gros sont trois fois plus élevés. Au cours des vingt dernières années, la tendance des cours est restée légèrement positive en termes réels.



- Catégorie de luxe (thon, flétan, écrevisse, homard). Pour certaines espèces les cours sont très élevés et volatiles. Certaines espèces de thon peuvent rapporter jusqu'à 27 dollars le kilo au producteur.

### Tendance des prix

A l'exception du poisson destiné à l'industrie minotière et du poisson d'élevage, et comparé aux cours des produits agricoles de substitution (bœuf, porc, volaille, mouton), les cours en monnaie constante ont été très favorables au producteur sur le long terme. En contraste, les prix du poisson destiné à la fabrication de farines et huiles et les prix du poisson d'élevage ont largement suivi la même tendance que les prix des denrées agricoles, jusqu'à une date récente.

Cette orientation des cours a sans doute été déterminée par les facteurs de l'offre et de la demande. Pour la farine de poisson et pour le poisson d'élevage, par exemple, la courbe descendante peut fort bien s'expliquer par l'utilisation de produits de remplacement et le développement de la production. Les farines de soja peuvent aisément se substituer aux farines de poisson dans l'alimentation animale, et au cours de la dernière décennie la production aquacole a augmenté d'environ 13 pour cent par an.

Parce que les stocks ne sont plus aussi solides, les captures mondiales annuelles de poissons de qualité ont, au cours des quinze dernières années, stagné aux alentours de 55-60 millions

de tonnes. A cause de l'accroissement de la demande, on aurait dû constater normalement une forte tendance à la hausse des prix réels (de l'ordre de + 3 pour cent par an).

Mais du côté de la demande, on s'est tourné vers le poisson d'élevage et des viandes et volailles toujours meilleur marché, ce qui a freiné la hausse des prix du poisson au producteur. Du côté de l'offre ce phénomène est dû aux effets conjugués du progrès technique qui réduit les coûts et à l'existence de subventions.

A ce jour, on ne recense qu'une petite douzaine d'études solides sur la demande nationale, ceci pour l'ensemble du monde. A vrai dire, le sujet n'est pas drôle, mais il a quand même son intérêt ! Mettons de côté les doutes qu'on peut avoir sur les procédures d'estimation et la fiabilité des données, et constatons ceci : les variations de la demande en fonction des prix se situent entre 0 et 1. Le chiffre mondial est probablement entre 0,50 et 0,70. Cela veut dire que, en termes de revenus, l'augmentation des prix vient compenser l'insuffisance notoire de l'offre.

Autrement dit, nous avons, d'une part, une demande croissante et peu sensible aux prix et, d'autre part, une offre mondiale stagnante et même en baisse pour les qualités moyennes et supérieures. Cette configuration génère une augmentation des profits réels pour le secteur. Une partie revient aux producteurs primaires, qui font donc généralement la même expérience : stagnation ou baisse des volumes

## La Namibianisation : un exemple à suivre ?

Tout au début du développement du secteur de la pêche (1949-1959) dans ce qu'on appelait alors le Sud-Ouest Africain, une exploitation modérée et une politique de conservation de la ressource et de régulation de la pêche permettaient aux stocks de se maintenir en bon état. Puis il y a eu les pressions exercées par les industriels de la pêche d'Afrique du Sud, ensuite l'occupation illégale du territoire par ce pays en 1966. Ce fut alors l'abandon de la gestion prudente qui avait été adoptée depuis le début des années 60. Au cours des années 60 et 70, tous les contrôles sur les activités de pêche furent allégés ou carrément abandonnés. L'explication principale c'est que le gouvernement d'Afrique du Sud était alors à la fois l'arbitre et l'exploitant (autoproclamé). En 1996, les Nations unies ont révoqué le mandat accordé à l'Afrique du Sud par la Ligue des Nations, ce qui rendait illégale l'administration de la Namibie par ce pays. L'exemple du merlu illustre bien les conséquences de l'abandon des politiques de conservation et des régimes de régulation de l'exploitation. Entre la fin des années 60 et 1990, et malgré la création en 1969 de la Commission internationale du Sud-Est Atlantique (CISEA/CSEAF), la biomasse de cette espèce a diminué de 80 pour cent.

Depuis l'indépendance en 1990, le gouvernement namibien s'est donné pour objectif d'utiliser « les ressources halieutiques du pays sur une base durable et de développer à partir de là un secteur d'activité qui contribuera pour longtemps à l'économie nationale et aux objectifs généraux du développement ». Ce but a été effectivement poursuivi grâce à deux stratégies : reconstitution

des stocks et namibianisation. Le système de gestion des pêches mis en place a été strictement appliqué.

L'un des aspects centraux de la stratégie de namibianisation a été d'encourager la création d'ateliers de transformation à terre. Pour cela a été institué un système d'attribution de quotas non transférables et de licences et de taxes de débarquement qui favorisent les citoyens namibiens et offrent des avantages aux bateaux qui déchargent leurs captures en Namibie. Le pays a pu ainsi tirer partie de la transformation sur place du poisson et de sa valeur ajoutée. Le Trésor public a vu ses rentrées augmenter, les investisseurs ont été intéressés par la Namibie. On a créé des richesses et des emplois.

Cinq ans après avoir pris le contrôle des ressources halieutiques au moment de l'indépendance, la Namibie a réussi à créer 6 000 emplois nouveaux, elle a doublé les emplois salariés dans le secteur de la pêche et triplé les rentrées de devises, réalisé des rentrées fiscales représentant trois fois le budget du ministère de la pêche, intégré plus pleinement le secteur de la pêche dans l'économie du pays.

Et tout cela a été fait malgré des conditions climatiques défavorables (le « Niño Benguela » de 1993-1994 dans la pêche), malgré une forte réduction du TAC (total admissible des captures) pour permettre une reconstitution des stocks, et malgré une baisse de 30 pour cent des débarquements.

des captures, mais s'accompagnant d'une augmentation plus rapide des prix réels, ce qui donne finalement plus de profits.

La montée des prix, surtout quand il y a derrière des subventions et de nouveaux moyens techniques, entraîne un accroissement des bénéfices. Il n'y a donc aucun avantage financier à réduire les surcapacités de capture, surtout en présence de subventions qui contribuent à stabiliser ou à réduire les coûts financiers (dépenses d'investissements et frais d'exploitation).

### Entre viande et poisson

Ce mécanisme explique largement pourquoi, au cours des vingt dernières années, les cours du poisson et les cours de la viande ont suivi des tracés divergents, et aussi, pour une bonne

part en tout cas, les performances financières des entreprises de pêche de par le monde (voir citation du rapport de la FAO au début de l'article).

Subventions et progrès techniques ont pareillement des effets positifs sur la rentabilité des entreprises. Pour mieux comprendre le problème, il faut repenser complètement notre façon d'analyser la production mondiale de poisson. Concrètement, cela revient à incorporer les dynamiques de l'offre et de la demande et les subventions dans notre modèle général de production des pêcheries. Il faut aussi remettre en question les vertus attribuées classiquement aux QIT (quotas individuels transférables). Ceux-ci pourraient-ils encore nous mener à des pêcheries à la fois économiquement profitables et respectueuses

de l'environnement alors que le scénario est le suivant : stagnation mondiale des captures, coûts variables subventionnés, baisse des taux de croissance de la production aquacole, inélasticité de la demande pour le poisson.

Le tableau à long terme de la pêche mondiale sera vraisemblablement caractérisé par une demande en hausse et la stagnation et même la diminution de l'offre pour le poisson sauvage. Et il n'est pas certain que l'aquaculture puisse maintenir le taux de croissance de la dernière décennie car ce secteur est confronté à de sérieux problèmes écologiques.

#### Tendance de la demande

De ce côté on observe une préférence pour le poisson sauvage, à cause de sa qualité. De plus, on ne sait pas quand et dans quelle mesure les flottilles de pêche industrielle, grosses consommatrices d'énergie, devront faire face au problème de l'augmentation des coûts réels de cette énergie. Si les prochaines négociations de l'OMC permettront peut-être de s'attaquer aux problèmes des subventions, il est fort vraisemblable que, pour des considérations d'ordre politique, on n'y apporte que des remèdes bien partiels.

Selon un certain nombre d'indices, les prix réels du poisson à l'importation devraient augmenter de 1,5 pour cent par an (prix c.a.f). Mais il s'agit là plutôt d'un calcul approximatif. Pour le moment on manque tout simplement d'informations pour pouvoir se projeter dans l'avenir et faire des estimations de prix fiables.

D'une part, les prix et les subventions vont probablement continuer à peser sur les consommateurs-contribuables. D'autre part, ces mêmes consommateurs-contribuables vont continuer, par la demande, à encourager les producteurs à au moins maintenir les capacités de pêche et l'effort de pêche.

Il faudrait s'inquiéter du sort des populations littorales dans certains pays en développement. Leur nourriture se compose essentiellement de tubercules et de maïs. Si les prix du poisson augmentent, ils auront plus de mal à se procurer leur ration d'acides aminés. Compte tenu de l'évolution de la demande et de la persistance de facteurs favorables au maintien des capacités de capture et de l'effort de pêche, dont on vient de parler, il faudrait deux types d'intervention indispensables pour qu'il y ait une amélioration sensible des

paramètres écologiques de l'environnement marin :

- Une action visant directement à réduire les capacités de capture excédentaires sur le plan mondial, avec une coordination au niveau international ;
- Une large diffusion de politiques de gestion des pêches marquées du sceau de la rationalité, écologique, sociale et économique.

Comme le démontre l'exemple de la Namibie, avec son système de quotas individuels renouvelables mais non transférables et ses politiques strictes de suivi et de contrôle des pêcheries, le développement de la coopération et de l'implication de la société civile dans les affaires de la pêche sont des éléments qui peuvent contribuer de façon très significative aux objectifs ci-dessus. Depuis 1990, la Namibie s'est dotée avec succès d'un régime de gestion des stocks, de mesures de suivi et de contrôle, d'une politique de développement du secteur de la transformation. Tout cela coûte moins de 4 pour cent des revenus primaires globaux et sans doute moins de 25 pour cent de la rente halieutique totale du pays. 

Cet article a été écrit par Dr Hartmut Brandt, de l'Institut allemand du développement (DIE). Les problèmes abordés ici sont traités plus amplement dans une étude publiée en anglais, fin 1999, par DIE : The EU's Policy on Fisheries Agreements and Development Cooperation : The State of the Coherence Debate.

## Défendre son territoire

### Le développement des activités touristiques sur le littoral d'Afrique de l'Ouest pose un nouveau problème aux communautés de pêcheurs

Il existe des associations traditionnelles de pêcheurs au niveau local. Mais dans cet article il sera seulement question de celles qui existent au niveau national. De la Mauritanie au Golfe de Guinée, ces dernières ont pour préoccupation de départ des motivations strictement matérielles et économiques.

Dans ce contexte, l'évolution du CNPS (Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal) est particulièrement intéressante, malgré la crise de croissance qu'il connaît actuellement. A la fin des années 80 et le début des années 90, le CNPS décidait de ne plus limiter son analyse et son action aux seuls thèmes économiques. C'est ainsi que, pour la première fois dans les pêches africaines, il réclamait le droit de participer aux négociations portant sur les accords de pêche entre l'Union européenne et le Sénégal. Depuis 1994, on a vu le CNPS prendre part aux négociations de Bruxelles concernant leur renouvellement.

Il considérait que ces accords pouvaient mettre en danger les droits d'accès traditionnels à la ressource des pêcheurs artisans. Cette nouvelle attitude a consolidé le collectif et lui a conféré une dimension plus politique comparé aux coopératives et aux groupements d'intérêt économique (GIE). Cela s'est produit de deux façons :

Tout d'abord, les campagnes menées par le CNPS pour dénoncer ces accords ont mobilisé les femmes transformatrices et mareyeuses, surtout lorsqu'il s'est agi d'accorder un accès aux espèces pélagiques pour les navires communautaires à partir de 1996.

Deuxièmement, comme les Sénégalais sont de gros consommateurs de poisson (28 kg en moyenne par personne et par an), la couverture médiatique par la presse orale et écrite a permis au CNPS de gagner la sympathie du public. Cette organisation professionnelle devenait un

mouvement dont l'audience se faisait plus générale.

Avec la complicité de certains fonctionnaires de l'administration, des promoteurs de l'industrie touristique ont réussi à développer des activités sur des zones initialement utilisées par les populations maritimes pour la pêche, la transformation et parfois des activités agricoles venant en complément de la pêche. Le processus d'expropriation dans les localités de M'bour, Joal, Kayar et Saint-Louis passe par une « privatisation déguisée » du littoral. A cause de l'extension des complexes touristiques et de leurs activités annexes (la voile par exemple), les hommes et les femmes sont obligés de réduire et même d'abandonner leurs propres activités.

Dans la zone de M'bour, beaucoup de pêcheurs ne peuvent plus déployer leurs sennes de plage parce que les installations touristiques ont privatisé l'espace qui est maintenant délimité par des bouées. On pratique désormais à cet endroit la navigation pour le plaisir. Le mouillage des bateaux de plaisance et de pêche sportive tout près des côtes ne permet plus à certains pêcheurs utilisant la rame de travailler au filet dormant dans leurs lieux habituels. Ces problèmes de cohabitation entre les activités touristiques et les pêcheurs qui se servent encore de pirogues propulsées à la rame et de filets traditionnels sont particulièrement aigus dans les localités de M'bour, de Hann et de Sendou.

#### Les transformatrices

Ces femmes sont également touchées par le développement du tourisme. Depuis un certain nombre d'années, les travailleuses de la pêche de M'bour vivent sous la menace de l'expulsion. Les autorités préfèrent défendre les intérêts des promoteurs touristiques plutôt que ceux des transformatrices, malgré l'importance socio-économique de leur secteur d'activité : création d'emplois, approvisionnement des populations



sénégalaises et aussi ouest-africaines en produits transformés bien adaptés à nos traditions culinaires.

**L'**Administration ne cesse de rappeler aux femmes de M'bour que la fumée dégagée par le fumage gêne terriblement les touristes (étrangers bien évidemment). Les autorités devraient avoir à l'esprit qu'une localité comme M'bour joue un rôle important dans le processus d'intégration de l'Afrique de l'Ouest. C'est en effet un point de convergence pour des commerçants venant de divers pays de la sous-région qui trouvent là à acheter ou à échanger du poisson adapté à nos habitudes africaines, aussi bien en matière de goût que de présentation.

Dans certaines localités, la transformation artisanale du poisson a complètement disparu faute d'espace. A Hann, par exemple, les transformatrices ont dû déguerpir à cause de la construction sur le domaine maritime d'habitations pour des gens fortunés, étrangers ou du pays. Elles doivent maintenant aller faire leur travail à 4 km de chez elles.

A la fin des années 80, un petit groupe de femmes qui avaient réussi à maintenir leur activité sur le littoral furent repoussées vers Thiaroye par certaines autorités politiques du village, en collaboration avec la gendarmerie. Tout cela à la suite d'une demande formulée par un Coréen qui voulait lancer un atelier de transformation du poisson et qui avait promis d'embaucher sur ses bateaux des proches de ces dirigeants politiques. Ces développements

constituent aussi une menace pour un certain nombre de pêcheurs à petite échelle qui continuent d'utiliser des embarcations propulsées à la rame et à la voile et qui ne peuvent pas aller plus au large pour trouver du poisson.

En juillet 1999, le CNPS a débuté une campagne pour dénoncer les méfaits du tourisme. Elle comporte plusieurs phases : manifestes adressés aux autorités, conférences de presse. Une demande est aussi adressée au gouvernement pour qu'une étude conjointe CNPS-ministère du tourisme soit menée afin d'évaluer les conséquences du tourisme.

Dans sa campagne, le CNPS entend faire des propositions au gouvernement pour qu'on passe d'une relation conflictuelle entre pêche et tourisme à une cohabitation sereine entre les deux secteurs. L'une des plus importantes demandes du CNPS est « le vote par le parlement sénégalais d'une extension foncière réservée aux communautés de pêcheurs. »

Il est évident que les femmes auront encore un rôle extrêmement important à jouer dans cette campagne pour la réhabilitation des droits d'accès à la terre dans la mesure où, pour des raisons à la fois culturelles et historiques, l'essentiel de leurs activités (transformation, micro-mareyage) se déroule à terre et nécessite un espace vital. ♣

Article de Aliou Sall, du CREDETIP, BP 3916, Dakar (Sénégal)

## Les trois niveaux

**Ce troisième article consacré au pionnier du mouvement coopératif dans le secteur de la pêche au Japon raconte le lancement des activités de commercialisation**

**A**cette époque-là, les pêcheurs empruntaient leurs engins de pêche et aussi la nourriture, les vêtements et même l'argent des mariages et des funérailles. Ils traitaient avec les négociants avant la saison de pêche et remboursaient en nature, avec le poisson capturé, à la fin de la saison. Ce n'était pas fondamentalement un mauvais système, mais les pêcheurs laissaient quand même aux négociants le soin d'effectuer les pesées, de fixer tous les prix et de décider du volume des achats. Et en plus ces commerçants exigeaient des intérêts fort élevés, jusqu'à 2,5 pour cent par mois. Les pêcheurs étaient donc à leur merci. Comme ils ne possédaient aucun capital, ils devaient subir des conditions proches de l'esclavage. Il est évident que dans une telle situation, ils n'avaient guère le moral et restaient apathiques.

Les négociants étaient basés dans les gros ports de pêches d'Hokkaido, Hakodate au sud, Otaru au nord-ouest, Kushiro et Nemuro à l'est. Dans les ports de moindre importance, des courtiers travaillaient pour eux. Presque tous les pêcheurs d'Hokkaido devaient en fait traiter avec ces puissants personnages.

Pour sortir les pêcheurs de leur pauvreté, il fallait absolument commencer par abolir cette antique relation de servitude qui était l'une des principales causes de leur misérable existence. Il fallait remplacer tout cela par des coopératives.

Avant de lancer le mouvement, j'ai regardé de près quelle était la situation à travers le pays. J'ai constaté qu'un petit nombre seulement de coopératives mutualisaient les ventes. Dans la préfecture de Kochi, sur l'île de Shikoku au sud, il y en avait une qui fonctionnait particulièrement bien.

Je suis donc allé sur place. Ils avaient adopté des pratiques féodales pour l'expédition de leur production. Le seigneur de la région autorisait les pêcheurs à expédier leurs

produits en commun pour pouvoir prélever des taxes sur ces denrées. Avec ce système, les transactions dans cette modeste préfecture s'élevaient à 6 millions de yens. C'était beaucoup plus qu'à Hokkaido qui produisait pourtant dix fois plus de poisson que Kochi.

La théorie et les plans élaborés en chambre ne suffirent pas pour résoudre les problèmes économiques de la pêche. La meilleure façon de procéder c'est de faire appel à l'expérience des pêcheurs eux-mêmes. Pour rester unis, il est indispensable qu'ils commercialisent en commun leur production.

C'est pourquoi, lorsque la plupart des Associations de pêcheurs se sont transformées en coopératives de pêcheurs, je suis allé à la Banque du développement d'Hokkaido et j'ai demandé à son directeur, M. Nagata, s'il acceptait d'accorder des prêts à ces coopératives en utilisant l'argent disponible du Fonds de réhabilitation de l'agriculture et de la pêche constitué par le gouvernement central. Parce que les pêcheurs avaient déjà 2 millions de yens en leur possession, la banque refusa de leur accorder de nouveaux prêts.

M. Nagata m'a cependant dit que si nous avions vraiment l'intention de mettre en place un système de commercialisation coopératif, il accorderait effectivement des prêts aux coopératives.

J'ai alors rendu visite à Masaki Furuya, président des coopératives de Mombetsu et je lui ai suggéré de se lancer dans ce type d'entreprise. Et je lui ai aussi conseillé de veiller à ce que les pêcheurs restent unis, que chacun puisse adhérer et qu'on traite diplomatiquement avec les négociants afin qu'il n'y ait pas d'intimidations.

### **On se lance**

Il a réuni les négociants de la région et leur a dit que les pêcheurs n'avaient d'autre solution que de cogérer leurs ventes. Il leur a demandé

s'ils acceptaient que les pêcheurs puissent rembourser leurs dettes sur plusieurs années. Conscients qu'ils allaient peut-être tout perdre s'ils ne collaboraient pas avec les pêcheurs, ils ont accepté.

**P**our se lancer, la coopérative de Mombetsu ne disposait que de 1 000 yens. Comme j'avais déjà obtenu l'aval de M. Nagata sur la question, je leur ai donc promis qu'ils recevraient un prêt à taux faible du gouvernement. J'ai été heureux d'apprendre par la suite que la banque leur avait effectivement accordé 10 000 yens. Ils ont alors pu écouler leur production à des prix supérieurs de 30 pour cent à ceux couramment pratiqués dans la région.

La nouvelle du succès de leur entreprise n'a pas tardé à circuler dans toute l'île, de sorte que l'année suivante toutes les coopératives de pêche de la région ont adopté un système de cogestion des ventes. Finalement le mouvement a touché l'ensemble de l'île d'Hokkaido. Les négociants constataient eux-mêmes les avantages de cette façon de faire puisque les pêcheurs remboursaient leurs dettes, même si cela devait prendre quelques années.

Ceci dit, nous avons été confrontés à de fortes réactions de la part de négociants et de pêcheurs. Ces derniers me disaient parfois que toutes nos histoires ça avait l'air très bien, mais que ce ne serait pas le gouvernement d'Hokkaido qui viendrait les nourrir si la pêche

était mauvaise. En guise de réponse, je les exhortais à être patients, à tenir bon dans l'insécurité d'aujourd'hui pour parvenir à un avenir meilleur. Je leur répétais sans cesse qu'ils devaient mettre de l'argent de côté pour les mauvais jours, qu'ils ne devaient jamais se décourager.

Je me suis rendu dans toutes les petites communautés de pêcheurs et j'ai parlé aux gens, parfois sur les bateaux, parfois sur les plages où ils étaient occupés. J'essayais de les aider en leur parlant le plus concrètement possible de leur état de pauvreté et de ses causes.

Certaines de mes déclarations allaient bien loin et les pêcheurs ne me croyaient pas toujours. Malgré le radicalisme de ces propos, je dois dire que j'ai tout le temps été soutenu par le gouvernement central et son Fonds de réhabilitation de l'agriculture et de la pêche.

#### **Les coopératives se fédèrent**

Chaque localité de pêcheurs ayant désormais sa coopérative, il fallait bien que celles-ci collaborent entre elles. Et c'est ainsi que s'est développé le mouvement coopératif. L'étape suivante consistait à mettre en place une fédération.

Mon plan était de constituer deux niveaux au-dessus des structures locales : des fédérations régionales et la Fédération des coopératives d'Hokkaido (Dogyoren). A mes yeux, un tel système semblait plus efficace

qu'une seule et unique grosse organisation chapeautant l'ensemble car cela permettrait de mieux renforcer le fonctionnement des coopératives locales.

**S**ous l'ancienne législation des pêches il existait déjà douze fédérations régionales. Mais ce n'était qu'un lieu de rencontre pour les pêcheurs où il ne se passait rien de concret. J'ai pensé qu'il serait bon de tirer le meilleur parti de ces fédérations car le gouvernement avait des antennes administratives dans toutes les principales agglomérations. Si je désignais les directeurs de ces organismes pour présider les nouvelles coopératives, celles-ci pourraient profiter des conseils et de l'expérience de ces messieurs pour consolider leurs fondations.

Certains pêcheurs avaient quelques notions du fonctionnement idéal d'une coopérative, mais diriger une vaste fédération couvrant l'ensemble de l'île d'Hokkaido n'était sans doute pas une entreprise à leur portée. Je pensais donc qu'il valait mieux mettre d'abord en place un système temporaire à trois étages, avec des fédérations régionales entre les coopératives de base et Dogyoren. Avec ces fédérations régionales on disposerait d'un organisme plus adapté que Dogyoren pour assurer la formation des pêcheurs.

J'ai alors proposé ce système et un programme de formation à l'administrateur Yamanaka de la section des politiques des pêches au ministère de l'agriculture. Il était habituellement d'accord avec moi sur la création des coopératives, mais cette fois il n'était pas partisan d'un système à trois étages.

A son avis, il n'était pas nécessaire de conserver les fédérations régionales car elles ne jouaient pas un rôle important dans cet ensemble. Il pensait que le fonctionnement à trois niveaux resterait théorique, que le véritable travail se réaliserait dans les coopératives locales et à Dogyoren. Les fédérations régionales ne feraient qu'interférer inutilement dans ces activités.

M. Yamakana, qui était chargé de revoir la législation sur la pêche, n'était pas facile à convaincre. J'insistai cependant, disant que les coopératives locales n'oublieraient pas leurs responsabilités vis à vis de Dogyoren, même si elles devenaient solides et autonomes. Je savais pertinemment que pour pouvoir progresser il fallait que les trois niveaux restent solidaires. Il refusa de céder. Je lui ai alors dit que le

mouvement coopératif n'était pas au service de l'organisme fédérateur mais bien au service de la population de pêcheurs et que nous devions rester le plus près possible de ces gens pour les former à l'esprit et à la pratique mutualistes.

Dans deux ans, ai-je ajouté, les coopératives locales auront atteint la deuxième phase de leur développement. A ce stade on pourrait restructurer les fédérations régionales et les intégrer en tant qu'antennes extérieures de Dogyoren.

Ayant assisté à notre discussion, M. Toda, chef du Bureau des pêches, décida qu'on me laisserait la responsabilité de cette affaire. Et c'est ainsi que j'ai reçu l'aval du gouvernement central pour lancer mon projet. Je suis retourné à Hokkaido et j'ai commencé à mettre sur pied à la fois les fédérations régionales et Dogyoren.

A cette époque, un mouvement d'opinion s'est dessiné parmi certains responsables des coopératives locales pour que je sois nommé directeur général de Dogyoren. J'ai d'abord décliné l'offre car j'avais mon travail dans l'administration et mon chef, M. Kudo, ne voulait pas que je quitte le service. Bon nombre de ces leaders continuaient cependant à penser que j'étais le seul capable de bien conduire le mouvement coopératif. Bientôt ils organisèrent une assemblée générale et me nommèrent directeur général sans mon consentement préalable.

Par la suite, M. Kudo parla de cette situation avec M. Kawamura, président de la coopérative de Mori et membre de l'Assemblée préfectorale d'Hokkaido. Près d'un an après mon élection, M. Kudo me laissa partir, et c'est ainsi que j'ai commencé ma carrière à Dogyoren.

#### **Une pièce, un employé**

Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'avais seulement une personne à ma disposition. Il était auparavant à la Fédération des coopératives agricoles d'Hokkaido qui traitait aussi les affaires de la pêche.

Il s'était occupé de la mise en place d'entreprises coopératives dans les localités de pêcheurs et avait également participé à des négociations portant sur la fourniture de farines de poisson et de poisson séché. Ces transactions devinrent la responsabilité des coopératives après qu'elles eurent été établies. C'est ainsi qu'il avait souhaité travailler désormais pour Dogyoren, la fédération





générale des coopératives de pêche  
d'Hokkaido.

Pour l'heure, les bureaux de Dogyoren  
occupaient une petite pièce dans un bâtiment  
en bois appartenant à la Direction des pêches.  
Pendant les deux premières années, je  
m'efforçai d'organiser les fédérations  
régionales et de former ce monde à la vente en  
coopérative. §

Extrait de l'Autobiographie de  
Takatoshi Ando, d'après la version  
anglaise de Naoyuki Tao et James  
Colyn

## La boîte thaï

**La pêche à l'anchois au lamparo (avec des lampes) a provoqué le plus important conflit, à ce jour, entre pêcheurs thaïlandais**

L'espèce la plus pêchée dans les eaux thaïlandaises est l'anchois dont le nom local est pla katak. L'anchois se trouve le long des côtes et aussi au large à des profondeurs variant de 5 à 60 m. Le Golfe de Siam représente 70 pour cent de la ressource. Dans la production nationale (chiffres de 1996), en termes de quantité (174 000 tonnes), cette espèce vient juste après le poisson de rebut (plus d'un million de tonnes) utilisé en aquaculture. Les exportations d'anchois rapportent chaque année plus de 30 millions de dollars à l'économie thaïlandaise. Mais aujourd'hui une nouvelle technique de pêche est devenue une cause de dissension entre deux groupes de pêcheurs.

Comme il existait une demande croissante pour l'anchois bouilli et séché sur les marchés extérieurs, la production locale a fortement augmenté. On est passé progressivement de 20 000 tonnes dans les années 70 à environ 160 000 tonnes dans les années 90. Pour répondre à la demande, les pêcheurs ont adopté une technique qui fait appel à des lumières et qui était déjà utilisée dans la pêche à l'encornet.

Et beaucoup de pêcheurs d'encornets se sont mis à cibler l'anchois. Beaucoup de chalutiers de petite et moyenne taille se sont aussi convertis pour capturer l'anchois à la senne ou au filet retombant (filet semi-rectangulaire dont la largeur est égale à la longueur du bateau). Ils devaient en principe opérer à plus de 5 km du rivage, avec un maillage d'au moins 2,5 cm.

La situation a cependant changé du tout au tout lorsque le vice-ministre de l'agriculture de l'époque, Monthon Kraiwatnusorn, a signé, le 15 mars 1996, un décret autorisant la pêche au lamparo jusqu'à 3 km de la côte, et avec un maillage pouvant passer en dessous de 2,5 cm dans le Golfe de Siam, cela apparemment pour permettre la production de petits anchois très prisés sur les marchés extérieurs et qu'on appelle sai mai. Une fois bouillis et séchés, ils

se vendent six fois plus cher que les tailles adultes. Pour sa défense, la Direction des pêches a déclaré que même avec ce petit maillage les prises secondaires ne représentent que 10 pour cent, ce qui reste un niveau acceptable.

A la suite de cette mesure, les chalutiers de moins de 18 m qui se sont convertis à la pêche à l'anchois au lamparo se sont déplacés. Ils appartiennent surtout à des Chinois et ont, depuis 1996, un équipage de marins bouddhistes, originaires de la côte est mais qui ont émigré sur la côte ouest, le domaine traditionnel de petits pêcheurs musulmans.

Une centaine de ces bateaux sont descendus au sud pendant la mousson de sud-ouest avec leurs sennes et leurs filets retombants. Ils pêchent jusqu'à 60 m de profondeur et opèrent également dans des zones habituellement fréquentées par des pêcheurs locaux qui utilisent des bateaux de moins de 14 m. Songkhla est l'une des régions concernées par cette migration. Il y a là en effet d'abondants stocks d'anchois grâce à tous les éléments nutritifs émanant des gros élevages de crevettes et qui finissent dans les eaux littorales.

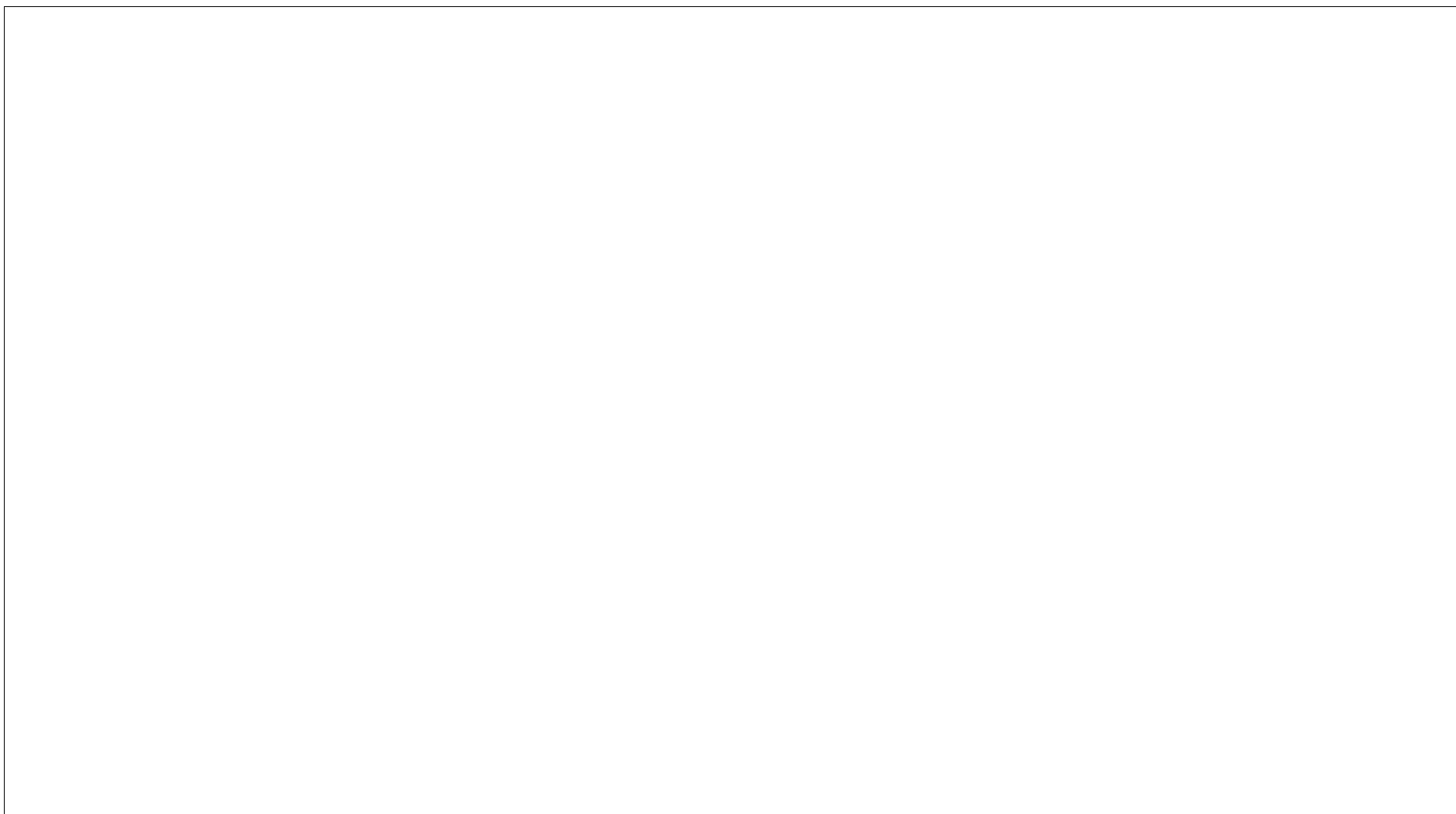
### Baisse de la production à l'est

Le déplacement de la flottille de la côte est qui cible l'anchois au filet retombant s'est effectué à un moment où la production locale d'anchois, de crabe, d'encornet et de crevette était en baisse. Les pêcheurs locaux accusaient ces bateaux nomades d'avoir fait le vide avec leurs lumières : on ne trouvait plus dans ce secteur les espèces de poissons qui se nourrissent habituellement d'anchois.

Avec la pêche au lamparo on capture aussi des juvéniles qui sont évidemment essentiels pour la pérennité des stocks. Comme la pêche littorale ne donne plus assez, les pêcheurs locaux doivent aller toujours plus loin en mer. La pêche de jour leur rapporte de moins en



**Thaïlande**



moins : les rentrées d'argent sont passées de 20 000-30 000 bahts par mois à 1 500-6 000 bahts. Beaucoup de petits pêcheurs ont dû aller chercher du travail comme ouvriers dans les ateliers et usines de transformation des produits de la mer.

Les pêcheurs locaux n'étaient pas particulièrement opposés au maillage inférieur à 2,5 cm pour capturer l'anchois de jour. Mais ils étaient violemment opposés à l'utilisation de lampes. Tous ceux qui pêchaient uniquement au filet ont été affectés par cette technique.

**L**e 16 octobre 1997, les petits pêcheurs ont manifesté devant le siège de l'administration provinciale et réclamé que la pêche à l'anchois soit interdite dans la zone de Songkhla. En mars 1998, ils ont intensifié leur mouvement en bloquant la Baie. Selon un rapport émanant de la Direction des pêches, toute la population de Songkhla a été touchée par ce blocus car les prix de l'essence, de l'huile de cuisine, du poisson et autres denrées essentielles se sont envolés. En juillet 1998, les petits pêcheurs ont imposé un autre blocus. Le Gouverneur de la province a finalement réagi et, le 28 juillet, il décidait d'interdire la pêche à l'anchois au lamparo dans la baie.

Les transformateurs et les pêcheurs d'anchois touchés par cette mesure ont exprimé leur mécontentement. Le 26 décembre s'est tenu un débat public, boycotté par les petits pêcheurs. Ce débat a conclu qu'il était difficile d'appliquer la décision des autorités parce que les zones dépendant de l'administration provinciale n'étaient pas clairement définies et que cette décision contrevenait de toute façon aux articles 46 et 56 de la Constitution de 1997 qui stipule que chacun a le droit de gagner sa vie. On a aussi réclamé à cette occasion l'interdiction du chalut et des filets poussés (pousseux, haveneaux) pour l'ensemble du pays.

Le 3 juin 1999, la Commission nationale des politiques des pêches a proposé un système de zonage afin de résoudre les conflits. La pêche à

l'anchois au lamparo serait autorisée dans la bande des 5-12 km pour les bateaux de plus de 16 m et au-delà de 12 km pour les bateaux de plus de 16 m. Ce plan a été d'emblée rejeté par les petits pêcheurs qui disaient que les lampes attireraient les petits poissons des eaux peu profondes. Ils exigeaient toujours l'interdiction pure et simple de cette pêche. La Commission avait du mal à accéder à leur demande à cause des gros investissements qui avaient déjà été réalisés pour ce type de pêche. Pour convertir un chalutier et l'équiper d'un générateur, il aura fallu dépenser entre 300 000 et 400 000 bahts. La Commission souhaitait donc laisser à ces bateaux le temps de récupérer leur mise : dans cinq ans on pourrait alors mettre un terme à la pêche au lamparo. Ce point de vue a relancé le mécontentement.

#### Conséquences du blocus

---

*L'un des leaders du mouvement a dit que par cette démonstration de force les petits pêcheurs voulaient exprimer de façon spectaculaire leur opposition à la pêche à l'anchois de nuit car cela constitue une menace directe pour leur gagne-pain.*

---

Le 13 juin 1999, les journaux ont raconté qu'environ 300 petits bateaux de pêche ont convergé dans la Baie de Songkhla et le port a subi un autre blocus. Les cargos ne pouvaient bouger, les bateaux de croisière ont dû retarder leur arrivée, le prix de l'essence s'est envolé, les exportations (caoutchouc, denrées alimentaires) ont également été touchées. Les conserveries de thon du Sud, ne pouvant plus recevoir leur matière première, ont été forcées de ralentir leur production et 350 personnes employées à

temps partiel se sont retrouvées sans salaire. On a estimé les pertes à 3 millions de dollars. L'un des leaders du mouvement a dit que par cette démonstration de force les petits pêcheurs voulaient exprimer de façon spectaculaire leur opposition à la pêche à l'anchois de nuit car cela constitue une menace directe pour leur gagne-pain. Dans d'autres endroits aussi il y a eu des manifestations contre ce type de pêche. Le blocus du port a été levé le 27 juin lorsque la marine de guerre est entrée en jeu. Il avait duré plus de quinze jours.

L'un des leaders du mouvement a dit que par cette démonstration de force les petits pêcheurs voulaient exprimer de façon spectaculaire leur opposition à la pêche à l'anchois de nuit car cela constitue une menace directe pour leur gagne-pain

**L**es pêcheurs qui opèrent avec des lampes refusent de passer pour des destructeurs des ressources halieutiques. Il est vrai, disent-ils, qu'avec la senne on a entre 22 et 38 pour cent de prises secondaires la nuit et 6 pour cent seulement le jour.

Avec les filets retombants, utilisés uniquement la nuit, les prises secondaires restent de l'ordre de 7-16 pour cent, ce qui reste dans des limites acceptables. A Songkhla, on n'utilise que des filets retombants pour l'anchois, et cela, ajoutent-ils, fait moins de dégâts que les chaluts et les filets poussés. Ces pratiques seraient bien plus préjudiciables à la ressource que leur pêche au lamparo. A Chumphon, les pêcheurs d'anchois ont organisé une contre-manifestation. A Trat, ils ont été 3 000 à protester devant le siège de l'administration provinciale dans le district de Muang, réclamant qu'une solution soit trouvée au conflit. Si on interdisait la pêche commerciale de l'anchois avec un maillage fin et des lampes dans la bande littorale des 5 km, les gros pêcheurs menaçaient de bloquer la Baie de Chumphon.

Quant au journal Bangkok Post, il déclarait dans un éditorial qu'il fallait arrêter d'enregistrer les bateaux qui ciblent l'anchois la nuit au lamparo et prévoir la disparition progressive de la flottille qui pratique ce type de pêche. Des mesures en ce sens doivent être prises le plus rapidement possible, tout en laissant aux pêcheurs concernés le temps de récupérer leurs investissements.

On dit que les petits pêcheurs sont soutenus par le New Democratic Party qui exprimerait les opinions de la communauté musulmane de la Thaïlande. Le gouvernement n'a pas envie de faire ressortir cet aspect ethnique du conflit car la politique du roi, qui est le chef constitutionnel du pays, est de parler d'égalité entre les différentes communautés et non pas de ce qui les oppose.

#### Une étude en cours

Le 15 juin 1999, le ministre de l'agriculture, Pongpol Adireksarn, a promis d'étudier la demande d'interdiction de la pêche à l'anchois de nuit. Cette demande a été transmise à la Commission nationale des politiques des pêches qui s'est réunie le 28 juin pour essayer de résoudre le problème. Elle a décidé qu'il fallait d'abord mieux cerner l'impact écologique et socio-économique de la pêche à l'anchois et les difficultés de l'application de la réglementation dans le secteur de la pêche. Ce rapport devrait être prêt pour le mois d'octobre 1999.

Les femmes qui travaillent dans les ateliers où l'anchois est passé à l'eau bouillante et séché sont évidemment contre l'interdiction de la pêche au lamparo. Une famille peut se faire entre 5 000 et 6 000 bahts par jour, parfois même 10 000 bahts. C'est dix fois plus qu'elle ne pourrait espérer en faisant du décorticage de crevettes. Ces femmes ne croient pas qu'il y a une surexploitation de l'anchois parce que le cycle de vie de ce poisson ne dépasse pas un an. On estime que 4 000 femmes environ travaillent à la préparation de l'anchois.

Pendant la mousson de nord-est, elles suivent les pêcheurs dans la Mer d'Andaman et Nicobar.

Ce conflit dans les eaux thaïlandaises n'a pas encore fait couler le sang. C'est cependant, à ce jour, le plus important qu'ait connu le secteur de la pêche de ce pays. Partisans et opposants s'opposent sur les techniques à employer pour la pêche à l'anchois, et tous les moyens sont bons pour gagner à soi l'opinion publique et les autorités.



Article écrit par Sebastian Mathew,  
secrétaire exécutif de l'ICSF

# Brèves

## **Du poisson électronique**

Cela devait arriver tôt ou tard : on peut maintenant faire commerce de poisson sur Internet. Infomar, un projet financé par la DG III (industrie) de la Commission européenne et un consortium mené par le groupe VEGA Plc, dispose d'un budget de 3,2 millions d'écus pour

développer un système électronique d'information et de commercialisation visant à optimiser la mise en marché des produits de la mer frais au sein de la Communauté européenne.

Infomar sera constitué de deux modules fonctionnels appelés FishTrade et FishCast. FishTrade rapprochera les offres des bateaux des demandes des acheteurs afin que les transactions puissent se faire en temps réel, et fournira également des services annexes : expéditions internationales, assurances, garanties de qualité FishCast

permettra de rapprocher les offres des bateaux, les cours, la demande, les conditions météorologiques et les tendances du marché du disponible. Les intéressés accéderont à ce service par abonnement. Infomar espère relier en eux les acheteurs, les négociants et les bateaux. Ainsi tous les opérateurs de la filière pourront profiter de l'information sur les disponibilités du marché et sur ce qui sera proposé par les bateaux au moins une semaine à l'avance. Grâce à ces prévisions, les acheteurs pourront mieux planifier leurs achats et les producteurs et fournisseurs auront la possibilité de diriger leur marchandise vers les marchés les plus rentables. Le groupe VEGA affirme que le système permettra de valoriser au mieux le poisson, d'offrir des prix plus stables au consommateur et finalement de faire un meilleur usage de la ressource.

## **Langouste : grève des petits producteurs**

Les pêcheurs du village de Redonda, dans l'Etat de Ceará au Brésil, avaient demandé à tous les producteurs de langouste de ne plus aller poser leurs casiers tant que le SINFRIO, qui

est le syndicat des négociants de langouste, continuerait de leur imposer des prix inférieurs. Les pêcheurs du Ceará ont dans leur ensemble répondu à cet appel tandis que leurs représentants étaient reçus par le procureur général pour réclamer des poursuites antitrust.

En début de saison, les prix des queues de langouste étaient à 24 dollars le kilo. Mais le 1 juin, le SINFRIO a conclu un accord avec les exportateurs pour faire passer le prix à 17,60 dollars (- 25 pour cent). Pourtant les cours sur le marché international n'ont pas varié, et il n'y a pas eu non plus de modification du taux de change entre le réal et le dollar.

Les petits pêcheurs fournissent la moitié des langoustes exportées par le Brésil. La pêche artisanale souffre déjà durement d'opérateurs qui sont de vrais prédateurs et d'un effort de pêche excessif. Les exportations sont passées de 2 700 tonnes en 1992 à 1 300 tonnes en 1998. Les petits pêcheurs accusent les autorités et la filière de mal gérer les pêcheries de langoustes. Depuis 1993, le Forum des pêcheurs contre la pêche prédatrice réclame l'application du Programme de gestion des pêcheries de

langouste qui existe déjà sur le papier. . Pour plus de détails, on peut prendre contact avec René Schärer (courrier électronique : terramar@fortalnet.com.br

## **Un capitaine assassin**

L'agence de presse Xinghua a fait savoir que les autorités chinoises réclament qu'une condamnation sévère soit infligée au capitaine taiwanais qui, en février dernier, a tué onze de ses marins originaires de la Chine continentale dans les parages de l'île Maurice. D'après l'enquête menée conjointement avec les autorités de Chine continentale ces personnes auraient été tuées parce qu'elles refusaient de renouveler leur contrat de trois ans. Quatre autres marins poussés par la peur ont sauté par dessus bord et se sont noyés. Un représentant du ministère chinois du commerce extérieur et de la coopération économique a fait savoir qu'un nouveau type de

contrat était en préparation pour les personnes engagées comme membres d'équipage sur les bateaux immatriculés de l'autre côté du détroit de Taiwan. Après le tragique événement, le

bateau a accosté à l'île Maurice dont les autorités judiciaires traitent maintenant cette affaire.

### **Industrialisation contre mangrove**

D. Nandakumar, de GAIA Info Systems, fait savoir que des lettres de protestation ont été envoyées aux autorités de l'Etat du Gujarat en Inde pour exiger qu'on protège les mangroves

de cette région menacées par certains projets de développement, notamment sur la côte de Kutch, malgré les dispositions de la loi de protection du littoral (CRZ). Les écologistes s'inquiètent surtout pour le secteur côtier de Mundra Taluka et des mangroves voisines qui s'étendent jusqu'à Kandala. Les protestataires ne sont pas contre le développement industriel, mais ils ne veulent pas que cela se fasse en violation des mesures de protection de l'environnement établies. Les mangroves du district de Kutch et de Jamnagar sont considérées comme les plus importantes du Gujarat. Elles font partie de la West Mangrove Reserve Forest. Elles s'étendent sur environ

890 kilomètres carrés, protégées en principe par les dispositions de la loi de protection du littoral.

Ces lettres réclament que des mesures immédiates soient prises pour que des projets industriels décidés à la hâte ne viennent détruire cet écosystème à la fois riche et fragile.

### **Des kilowatts en plus**

High Liner Foods, un armement basé à Halifax (Canada), a annoncé qu'il prévoit d'acquérir cinq chalutiers neufs sous prétexte que les pêcheries de morue au sud de Terre-Neuve donneraient quelques signes de renouveau.

Suite à cette annonce, le Centre d'action écologique (EAC) a, par la voix de Mark Butter, exprimé son incrédulité et son indignation. Les autorités fédérales ont dépensé beaucoup d'argent pour réduire les capacités de capture, et il serait donc maintenant inconcevable qu'une société de pêche acquière de nouveaux kilowatts au premier signe d'une légère amélioration de l'état de la ressource.

L'EAC demande à High Liner Foods d'abandonner ce projet et aux autorités fédérales d'intégrer des considérations d'ordre écologique et social aux dispositions relatives aux capacités de capture.

### **Des pétards dans les filets ?**

Les pêcheurs italiens de l'Adriatique ont peur d'attraper des bombes lorsqu'ils vont chercher du poisson. Depuis que l'OTAN a lancé ses attaques aériennes contre la Yougoslavie, les marins-pêcheurs étudient les cartes sensées indiquer les endroits où les pilotes de l'Alliance atlantique se sont débarrassés de bombes au retour des missions sur la Yougoslavie. Certains n'osent pas s'aventurer de peur de ramener ces objets dangereux dans leurs filets.

Un certain nombre de bombes ne sont pas tombées aux endroits prévus. Mais les

autorités maritimes ne retiennent pas les craintes des pêcheurs qui croient que les courants pourraient les déplacer.

Elles affirment qu'au nord de l'Adriatique les courants sont insignifiants.

Dans le sud, il y a effectivement des courants, mais la mer est si profonde qu'il est pratiquement impossible que les pêcheurs ramènent des missiles dans leurs filets.

### **Baleines et pêcheurs en concurrence**

Dans la chaîne alimentaire des écosystèmes marins, les baleines sont les principaux prédateurs. Selon l'Institut de recherche sur les cétacés

de Tokyo, il leur faut entre 280 et 500 millions de tonnes de poisson chaque année, soit trois à six fois le total des captures mondiales. Certaines d'entre elles, la baleine minke par exemple, consomment de grandes quantités de poissons qui ont une valeur marchande intéressante : sardines, sauries du Pacifique

Au cours de la dernière réunion de la Commission baleinière internationale qui s'est tenue à la Grenade, Yuichiro Harada, membre de la section internationale de la Fédération des coopératives thonières du Japon, a déclaré que son pays s'interroge sur les mesures de protection unilatérales de la baleine. Le Japon est partisan de mesures de gestion qui tiennent compte de tous les paramètres du milieu marin, y compris la consommation de la ressource par les baleines.



*Le downflooding c'est l'arrivée catastrophique de l'eau de mer dans la cale. Une sorte de râle de la mort au large, le dernier segment, presque vertical, d'une courbe exponentielle. A Portland, dans l'Etat du Maine (Etats-Unis), il y a, au bureau des garde-côtes, un clip vidéo qui montre un bateau de pêche en train de sombrer devant la Nouvelle-Ecosse. Dans le brouillard, il avait été abordé par un autre bateau. On voit celui-ci faire machine arrière toute. Tout se passe en vingt secondes : le premier bateau se pose sur son arrière, se cabre, soulève son étrave et coule très vite, comme si une main énorme le tirait vers le fond. A la fin de la vidéo, les marins plongent du haut de la proue et essayent d'atteindre l'autre bateau : une distance de quinze mètres tout au plus. La moitié d'entre eux y parviennent, l'autre pas. Ils sont aspirés par le vide qui suit la masse d'acier en partance pour les profondeurs.*

— *extrait de Une tempête parfaite, de Sebastian Junger*



El OAPA (ICSF) es una ONG que trabaja en asuntos que conciernen a los pescadores de todo el mundo. Es miembro del Consejo Económico y Social de las NU y está en la Lista Especial de Organizaciones Internacionales no Gubernamentales. También está vinculado a la FAO. Inscrito en Ginebra, el OAPA tiene oficinas en Chennai, India y Bruselas, Bélgica. Como una red global de organizadores, profesores, técnicos, investigadores y científicos, las actividades del OAPA abarcan monitoreo e investigación, intercambio y capacitación, campañas y acción, así como las comunicaciones. SAMDRA REPORTE invita a contribuir y contestar. La correspondencia debe ser dirigida a la oficina de Chennai.

Las opiniones y posiciones expresadas en los artículos pertenecen a los autores citados y no representan necesariamente la opinión oficial de OAPA.

Ahora SAMDRA REPORTE puede ser visto en el home page del OAPA on la World Wide Web on <http://www.icsf.net>

**Publicado por**  
Sebastian Mathew por  
el Colectivo Internacional de Apoyo a la Pesca Artesanal  
27 College Road, Chennai 600 006, India  
Teléfono (91) 44-827 5303 Fax (91) 44-825 4457  
E-mail: icsf@vsnl.com

**Oficina del ICSF en Bruselas**  
Hue du Midi 185  
B-1000 Bruselas, Bélgica  
Teléfono (32) 2-513 1565 Fax (32) 2-513 7343  
E-mail: icsfbrussels@yucm.be

**Editado por**  
El equipo de Samudra

**Traducido por**  
Aida Martínez i Prat

**Diseñado por**  
Satish Babu

**Cubierta**  
Ilustración de Husen

**Fotos por cortesía de**  
KOMB, John Kurien, Sebastian Mathew

**Noticias adicionales por cortesía de**  
AP, Greenbase, Fishfam, SAMET  
GAW Info Services, Greenwire Service

**Impreso en**  
Nagaraj and Company Pvt. Ltd., Chennai

Reporte Samudra N°23 Septiembre 1999  
SOLO PARA CIRCULACIÓN LIMITADA